25e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 18 — 30 AVRIL 1903
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'Ami du Clergé Paroissial ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Le cardinal Pie

(DOUZIÈME ARTICLE)

SOMMAIRE. — Avant le Concile. — Le Centenaire de saint Pierre. — Indiction du Concile. — Attitude de Montalembert. — La chute du P. Hyacinthe. — Le livre de Mgr Maret. — Adieux de Mgr Pie à son clergé.

I. — « Préoccupé de tous les maux et de tous les besoins de la société chrétienne, Pie IX, à la date du 25 avril 1865, avait fait adresser déjà à quelques évêques des principales nations catholiques une lettre où il annonçait son intention d'assembler un concile général. Sans faire une question de l'opportunité de la chose en elle-même, qui était un point jugé à ses yeux, il leur demandait, sous la loi du secret le plus étroit, ce qu'ils croiraient de plus expédient à traiter dans cette assemblée, eu égard aux erreurs et abus existant dans leurs contrées respectives. Les évêques honorés de cette communication s'empressèrent d'y répondre. Nul d'entre eux, à une seule exception près, n'éleva d'objection contre la pensée d'un concile : la plupart y applaudirent chaleureusement [1]. »

C'est en ces termes que Mgr Pie racontait à son clergé les premières origines du Concile du Vatican. Pie IX fit écrire alors à trente-six prélats seulement, parmi lesquels l'évêque de Poitiers ; mais dès le 6 décembre précédent, il s'en était entretenu avec les cardinaux seuls, en présidant la Congrégation des Rites, et leur avait demandé leur sentiment par écrit. Presque tous s'y montrèrent favorables, et au commencement de mars 1865 une Commission chargée de préparer le Concile fut nommée, composée des cardinaux Patrizi, di Reysach, Panebianco, Bizzarri et Caterini. Ce fut le cardinal Caterini qui écrivit à Mgr Pie. Celui-ci habitué au maniement des Conciles provinciaux et des Synodes avait son programme tout prêt, qu'il exposa dans une ample réponse. C'était « dans l'ordre dogmatique, l'exposition de la doctrine catholique sur Dieu, Jésus-Christ, la grâce, le surnaturel, l'Eglise ; dans l'ordre moral, des décrets relatifs au mariage, au repos du dimanche, à la spéculation financière, au luxe [1]. » Il y étudiait les rapports de l'Eglise et de l'Etat, puis la grave question de la nomination des évêques et des règles des informations canoniques, afin que « les gouvernements ne pussent se croire le droit de faire arriver à la tête des diocèses des hommes dont le principal titre à cette faveur serait de n'être que peu ou point sympathiques aux gens de bien et aux vrais catholiques. »

Il ne parlait point spécialement de l'infaillibilité.

L'année suivante, son mandement porte sur le denier de Saint-Pierre. « Le budget des Etats Pontificaux de 1864, dit-il, présentait un total de recettes d'un peu plus et un total de dépenses d'un peu moins de 28 millions. Ainsi abstraction faite de la dette publique, malgré la réduction des deux tiers de ses revenus, occasionnée par l'usurpation de ses plus riches provinces, les finances du gouvernement ecclésiastique seraient encore en équilibre, et les exercices se cloraient avec un peu d'excédent, si les spoliations de ces dernières années, ravivant les plaies qu'avait faites l'anarchie de 1848 et que dix ans de sages économies étaient parvenus à cicatriser, n'avaient creusé le gouffre d'une dette publique qui ne peut être payée annuellement qu'au moyen d'un nouvel emprunt [2]. » Cette dette s'élevait en 1864 à près de trente millions. Le denier de Saint-Pierre était le pain donné au Père commun par ses enfants : « Notre génération rendra de sa main droite, disait-il, au Vicaire de Jésus-Christ ce que la main gauche lui a sacrilègement soustrait. »

Après avoir écrit ces pages pratiques et émues sur la situation matérielle du Pape, il s'achemine vers Rome. Il a besoin de respirer l'air pur de la doctrine catholique et de « voir Pierre » pour s'entretenir avec lui du futur Concile. La guerre était sur le point d'éclater entre la Prusse et l'Autriche, et la Prusse entraînait l'ambitieuse Italie dans son orbite de rapine. Aussi partout apercevait-on

[1] *Œuvres de Mgr Pie*, t. VI, p. 97.

[1] *Le Cardinal Pie*, par Mgr Baunard, t. II, p. 278.
[2] *Œuvres de Mgr Pie*, t. V, p. 547. Mandement de 1866.

des recrues effarées. L'évêque de Poitiers arrive à Rome vers le milieu de mai, et tout son temps est consacré à ses relations avec la Commission du Concile. Le secrétaire de la Commission se rend même chez lui pour continuer un soir la conversation commencée le matin. « Dans ces deux séances, écrit-il, ont été traitées assez à fond les questions qu'il importait le plus de vider ; et nous avons établi des points qui, étant données certaines éventualités, auront été utilement concertés d'avance. » Et c'est tout ; sur ces entretiens il garde un secret absolu. Il se contente de confier à sa mère que le Pape dans sa seconde audience, le 15 juin, lui a dit : « Vous resterez jusqu'à la saint Pierre. » Et il reste, heureux de vivre quelques journées de plus dans le doux voisinage de Pie IX, car « tous ceux qui approchent ce bon Pape, s'en retirent embaumés. »

Comment demeurer à Rome sans y faire entendre une voix amie de Rome? Le 17 juin 1866, il adressait une éloquente exhortation aux zouaves pontificaux dans la cathédrale de Velletri. Ils étaient là sept cents, commandés par Charette. C'était bien l'occasion de leur rappeler que « la papauté est en quelque sorte l'essence du christianisme, qu'elle en est ici-bas la tête et le cœur... » Aussi, « la cause que vous défendez est la plus sainte des causes : aucune milice ne peut se glorifier plus que la vôtre d'être au service de la vérité et du bien...

« Jeunes gens, souvenez-vous qu'au symbole de votre foi il y a deux mots : *Je crois* et aussi *J'attends : Credo* et *Exspecto.* Ayez foi, et sachez attendre ; votre heure viendra et le rôle des enfants de Dieu sera révélé [1]. »

Ce jour-là même le roi Guillaume déclarait à l'Autriche cette guerre qui devait se terminer seize jours après dans les champs de Sadowa.

Mgr Pie quittait Rome le 5 juillet et le 11 il était à Paris, où il vit en passant Mgr Darboy, dans l'espoir de lui montrer à l'évidence comment Napoléon III faisait l'œuvre de la Révolution. Il n'y parvint pas et ne put le faire sortir de son « optimisme suprême. »

Mais à son retour, son clergé moins confiant lui demande anxieusement ce que le Pape pense de la situation. « Le Pape n'a pas la prétention d'être prophète, répond-il... Pour ma part, quand j'entends certaines personnes proclamer que Pie IX a la certitude de ne pas quitter Rome, la certitude de voir bientôt le triomphe de l'Eglise, je m'inquiète de ce langage. Nul de nous ne sait et Pie IX lui-même ignore jusqu'où il peut entrer dans les desseins de Dieu de porter et de prolonger l'épreuve. » Mais le malheur l'a grandi encore : « Pas un ambassadeur qui l'aborde et surtout ne le quitte sans être forcé de reconnaître qu'il y a là une personne royale et souveraine devant laquelle toutes les autres doivent baisser le ton. » Surtout il a « une grande idée, une grande estime de la France, de la France véritable, de la chrétienne. » Celle-là n'est pas complice des crimes que l'on commet en son nom.

« Mais si en fait la France très chrétienne vient à manquer à sa mission, si nos troupes étaient retirées de Rome, » qu'adviendrait-il du Pape ?

Le pouvoir temporel réduit à ses conditions actuelles, « n'est pas matériellement viable », ainsi que le cardinal Antonelli le déclarait aux puissances dans une note vers la fin de 1865. Que fera Pie IX en face des redoutables éventualités préparées par la Révolution ? Ce que nous savons c'est qu'il sera « à la hauteur de ses devoirs, et surtout c'est qu'il ne reculera devant aucune détermination nécessaire ; c'est qu'il restera à Rome tant qu'il y pourra et qu'il y devra rester ; c'est qu'il saurait prendre encore le chemin de l'exil si l'exil devenait la seule protection possible et efficace de sa liberté comme de son droit royal. Et enfin si vous me demandez où il pourrait aller, dans l'état actuel de l'Europe, je vous répondrai ce qu'il disait un jour : « Monsieur l'ambassadeur, la terre est grande, » ... et surtout Dieu est grand [1]. »

Le 5 décembre suivant, Pie IX adressait ses tristes adieux au drapeau français qui s'éloignait après l'avoir protégé pendant dix-huit ans. Vainement le général comte de Montebello, entouré de son état-major, l'assurait de l'appui comme de l'amour de la France ; le front du Pontife demeurait soucieux : « Monsieur le général, dit-il, je l'ai annoncé déjà à vos compagnons d'armes : la Révolution l'a dit : elle viendra jusqu'ici, et vous le savez bien ! » Déjà le courageux évêque de Poitiers avait éclairé l'opinion dans un mandement du 29 novembre où il ordonnait une quarantaine de prières pour le Pape. « La France, s'écriait-il, n'aura été dix-huit ans à Rome que pour laisser à l'Italie le soin de s'agrandir et de se fortifier assez pour que notre départ lui livrât cette proie [2]. » On espérait bien que Pie IX isolé, sans armes, sans ressources, ne tiendrait pas longtemps, et que ce serait la fin du pouvoir temporel. Mais « un Pape exilé est un prétendant qui a et qui aura toujours des partisans dans le monde entier, » et l'avenir appartient à Dieu.

En passant, il répond à un écrivain de l'*Opinion nationale* qui avait dit : « Sans doute les évêques vont fabriquer sur l'abandon de Rome une bonne légende, bien tragique, bien attendrissante, à l'usage des femmes nerveuses auxquelles on ne manquera pas de dire sentimentalement : « Ce pauvre Pape, il pleure ! » — « Certes, dit-il avec une juste indignation, Pie IX prenant le chemin de l'exil et emportant ses soixante-quatorze ans sur une terre lointaine, c'est un spectacle qui pourrait toucher plus d'un cœur. » Mais sa douleur est virile. « Entré dans la voie du Calvaire, il pourrait répondre comme le Sauveur

[1] *Œuvres de Mgr Pie*, t. v, p. 561.

[1] *Ibid.*, p. 573. Entretien avec le clergé, août 1866.
[2] Mandement du 29 novembre 1866, t. vi.

aux filles de Jérusalem : « Ne pleurez pas sur moi mais gardez vos larmes pour pleurer sur vous-mêmes et sur vos fils. » S'il gémit, c'est sur notre abaissement, « les hontes présentes et les calamités futures qu'elles ont amassées sur nos têtes, les désastres que le règne de la force armée substitué à celui du droit moral réserve à la génération nouvelle. »

Cette page et celles qui suivent, émurent Pie IX jusqu'aux larmes.

II. — Chose qui fait l'admiration de l'histoire : loin de se laisser abattre par ces ingratitudes et par les menaces de l'avenir, le 8 décembre, deux jours après le départ de nos troupes, le grand Pape invite les évêques à se rendre à Rome en juin suivant pour la béatification de vingt-quatre serviteurs et servantes de Dieu, et pour le dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre. Aussitôt la presse s'inquiète de ce mouvement extraordinaire. Que signifie cette réunion de tant d'évêques ? ne serait-ce point un concile ?

Non, écrit aussitôt l'évêque de Poitiers en annonçant cet « acte solennel » et sa nouvelle démarche auprès de Pierre, non, cette réunion « ne sera pas et ne pourra pas être un concile. »

« Quand il s'agit d'un concile général, le droit requiert que tous les membres de la hiérarchie, tous les Ordinaires des sièges épiscopaux de la catholicité aient été formellement convoqués de la part du chef de l'Eglise, et la coutume veut qu'on appelle aussi, avec vote décisif, les principaux représentants de l'ordre monastique. De plus, il est d'usage de former à l'avance une commission de théologiens éminents qui soient chargés d'élaborer les matières du programme indiqué. Rien de semblable n'a été fait dans cette occasion : et j'ose demander aux écrivains sans mission qui s'érigent en conseillers ou en censeurs de la papauté, de vouloir bien se reporter à un an ou dix-huit mois derrière nous, et de dire si les circonstances et les éventualités comportaient une détermination telle que celle-là [1]. »

Ce ne sera même pas un « concile romain », car « les mauvaises doctrines, les intelligences et les volontés » demeurées constamment « récalcitrantes » se retrancheraient encore derrière l'insuffisance d'un concile « qui n'aurait pas l'autorité d'un concile plénier. » Ce concile général pourra se tenir. Pie IX en effet dès longtemps a insisté sur la tenue des conciles particuliers et « il applaudit aux grandes assises de l'épiscopat américain réuni tantôt en conciles provinciaux, tantôt en concile national. » Le terrain est préparé et « l'heure de l'opportunité » sonnera sans doute. « Reste à savoir si ceux qui plaident aujourd'hui pour le concile n'en seront pas alors les adversaires acharnés. »

Cette note, nous le verrons bientôt, était à l'adresse des catholiques libéraux.

[1] Lettre pastorale annonçant le Centenaire de la mort des saints apôtres Pierre et Paul, 24 mai 1867, t. VI.

Les fêtes du Centenaire revêtirent une splendeur inouïe. Il y avait à Rome cinq cent douze évêques, vingt mille prêtres, cent cinquante mille fidèles étrangers. Mais ce qui préoccupe surtout l'évêque de Poitiers, c'est la question de doctrine. Déjà se dessinent les divergences qui rendront nécessaire la définition de l'infaillibilité ; on s'agite, il y a les partis de Paris, de Louvain, de Munich. Comme plusieurs émettent la prétention de faire revenir le Pape sur le *Syllabus*, une Adresse à Pie IX s'impose qui soit rédigée dans le sens de l'encyclique *Quanta cura*. Mgr Manning qui fait partie de la Commission de l'Adresse s'inspire de Mgr Pie, et ils traitent ensemble du paragraphe de l'adhésion à l'Encyclique. Le magistère souverain du Pape est affirmé et par là-même son infaillibilité, cinq cents évêques s'unissent pour lui dire : « Convaincus, Très Saint Père, que Pierre a parlé par la bouche de Pie, tout ce que vous avez dit, confirmé, publié, pour maintenir l'intégrité du dépôt divin, nous le disons, nous le confirmons, nous le publions, et nos voix comme nos esprits sont unanimes pour rejeter tout ce que vous avez jugé devoir être réprouvé et répudié comme contraire à la foi révélée, au salut des âmes et au bien des sociétés humaines. »

« Pour moi, dira l'évêque de Poitiers à son clergé, je n'ai rien désiré qui ne se trouve très explicitement exprimé dans l'Adresse telle que deux plumes, l'une italienne, l'autre allemande, ont achevé de la rédiger conformément aux pensées et aux instructions de tous. » Dans une lettre privée, il parle aussi d'une plume anglaise.

« Quand de telles paroles, poursuit-il, sont prononcées par cinq cents pontifes de l'Orient et de l'Occident, de l'ancien et du nouveau monde, il faut que l'impiété en prenne son parti et que la prudence du siècle reconnaisse l'impuissance de ses petites manœuvres, l'inefficacité de ses petits calculs pour rompre la grande unanimité de la hiérarchie contemporaine. Je ne dis pas qu'il ne sera plus rien tenté, mais je dis que la tentative échouera [1]. »

Le 26 juin, les évêques étaient rassemblés à la chapelle Sixtine pour la remise du chapeau au cardinal-archevêque de Séville. Pie IX leur annonça la prochaine ouverture du Concile. Les applaudissements retentirent, les acclamations couvrirent sa voix, car parmi les temps incertains et troublés, parmi les menaces de la Révolution, c'était un acte de foi éclatante dans la Providence de Dieu qui gouverne et protège son Eglise. « Le monde étonné, écrivait Louis Veuillot sur place, verra les événements suspendre et ordonner leur tumulte, de telle façon que le Vicaire de Jésus-Christ puisse faire ce qu'il veut faire à la gloire et pour le salut de l'immortelle Eglise du Christ. L'Europe a maintenant quelque raison de compter sur environ deux années de paix, parce

[1] Entretiens avec le clergé, 18-22 juillet 1867, t. VI, p. 96.

qu'*il faut que le concile se tienne, Pie IX en ayant assigné le jour.* »

« Nous invitons les libres-penseurs, ajoutait-il, — ceux qui osent encore penser — à considérer ceci : Des fenêtres du Vatican Pie IX peut voir les tentes des Piémontais, les tentes du Barbare, établies sur son domaine usurpé. Il est sans armes et sans remparts contre l'ennemi puissant qui veut lui prendre Rome, il entend les cris qui célèbrent la chute imminente de l'édifice chrétien, il peut comme tout autre homme se demander par quel miracle il n'a pas encore péri : c'est dans ce moment-là que les entrailles engourdies de la terre s'émeuvent à la voix du Pontife pour enfanter de nouveau la civilisation de la Croix [1]. »

C'était en effet un des plus beaux spectacles qu'il eût été donné à l'homme de contempler : Pie IX calme, regardant la tempête et l'arrêtant, entrant résolument dans la basilique de Saint-Pierre, précédé de cinq cents évêques qui lui disaient comme Mgr Languillat, évêque de Nankin, du fond de leur cœur ému : *Tu es Petrus!* pendant qu'à la naissance de la voûte ils lisaient ces paroles de l'évangile du jour de saint Pierre : *Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus Filius Dei vivi. Respondens autem Jesus dixit ei : Beatus es, Simon...* « Dans le milieu de la grand'nef était suspendu un immense lustre ayant la forme d'une croix renversée couronnée de la tiare et des clefs. C'était l'astre principal de ce ciel fait de main d'homme : il éclairait et commentait cette inscription... [2] » Comme Pierre, Pie IX était heureux, bien qu'il pût prévoir qu'un jour aussi « on le mènerait où il ne voudrait pas aller. »

III. — Une évolution rapide et surprenante s'était produite parmi les catholiques. Nous avons remarqué en passant que l'évêque de Poitiers n'avait point spécialement dans son programme mentionné la définition de l'infaillibilité, et voilà qu'il signale soudain « ce fait incontestable et universellement constaté, que la tendance marquée des esprits, soit parmi les prêtres, soit parmi les bons fidèles de ce temps, les incline à professer et à enseigner la croyance à l'infaillibilité doctrinale du chef de l'Eglise. Mais la papauté, qui a conscience de cette infaillibilité qu'elle tient de Jésus-Christ, » n'abusera point de sa situation. Pie IX pouvait se passer des évêques, et il « déclare le concile non seulement utile, mais nécessaire. » C'est lui qui en a pris l'initiative, il donne ainsi à l'épiscopat « un grand témoignage de confiance, en le conviant à l'exercice de ses propres droits les plus élevés, et en convoquant l'une de ces assemblées qui, par le concours de tous les pasteurs unis à leur chef, constituent la totale et plénière autorité de l'Eglise. »

N'aura-t-on rien à redouter « de l'ingérence césarienne et de l'intrigue politique ? » Dieu dirigera les événements, et nous sommes « tranquilles sur l'issue » du concile. « L'esprit de Dieu ne se laissera pas instruire et gouverner par l'esprit de l'homme... Enfin le petit nombre d'hommes d'Eglise qui, après s'être ralliés soit par conviction soit par tactique ou par faiblesse aux fausses idées de notre époque, et après y avoir rallié diverses catégories d'esprits honnêtes, se flattent d'exercer bientôt leur empire dans une sphère agrandie par le moyen du concile, ne tarderont pas à s'apercevoir que la hiérarchie catholique, nourrie des traditions du passé et assistée d'en haut, n'est pas maniable comme les académies ou les salons. Non, les réunions conciliaires ne comportent pas ces victoires faciles que l'audace et la cabale peuvent remporter ailleurs [1]. »

Deux mois après, Garibaldi poussait ses bandes dans la direction des Etats Pontificaux ; mais Dieu était engagé à maintenir la paix : les insurgés sont écrasés à Mentana par les troupes pontificales assistées des Français (7 novembre), et M. Rouher prononce à la tribune son fameux *Jamais!* (4 décembre), qui dura du moins jusqu'après les définitives sessions du Concile.

En janvier suivant se réunissait à Poitiers même un nouveau concile d'Aquitaine, à l'occasion du quinzième centenaire de la mort de saint Hilaire. Ceux qui avaient jeté quelque discordance en 1859, dans le concile précédent, n'étaient plus là : Mgr Delamarre était devenu archevêque d'Auch, et Mgr Landriot avait succédé à Reims au cardinal Gousset. Mgr Pie se fait la main en quelque sorte pour le Concile du Vatican, et comme d'ordinaire il préside la Congrégation la plus importante, celle *de fide et doctrina*. En même temps il fait nommer dans les Commissions préparatoires du Concile des théologiens savants, d'une doctrine sûre, comme MM. Gay, chanoine de Poitiers ; Jacquenet, curé de St-Jacques de Reims, plus tard évêque d'Amiens ; Chesnel, de Quimper ; Sauvé, de Laval ; Gibert, de Moulins ; et plus tard Freppel, professeur à la Sorbonne.

Enfin le 29 juin 1868 Pie IX réalisant, suivant le mot de Mgr Plantier, la plus inattendue de ses sublimes audaces, publie l'indiction du Concile général :

« Nous appuyant sur l'autorité de Dieu même et des apôtres Pierre et Paul, de l'avis et avec l'assentiment de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Eglise Romaine, Nous indiquons par la présente lettre et convoquons un concile général qui sera tenu l'année prochaine 1869 dans notre illustre ville de Rome et dans la basilique du Vatican et qui s'ouvrira le 8 décembre. »

Le Pape exprime le vœu que les princes catholiques n'empêchent pas les évêques de se rendre à Rome, mais il ne les invite pas à se faire représenter au Concile. Comment aurait-il pu accueillir un envoyé de Victor-Emmanuel ? D'ailleurs plusieurs de ces princes faisant profession d'ignorer l'Eglise, l'Eglise devait les ignorer.

[1] Louis Veuillot, *Lettres de Rome*, 24 juin 1867. *Mélanges*, 3e série, t. II, p. 12.
[2] Louis Veuillot, *Ibid.*, p. 24.

[1] Entretiens avec le clergé, juillet 1867, t. VI, p. 100.

Le 5 juillet l'évêque de Poitiers lit lui-même la bulle pontificale dans la chaire de sa cathédrale, après avoir prononcé les sobres et fortes paroles qui suivent : « Le dernier concile œcuménique a été clos au mois de décembre 1563. Il y a donc plus de trois siècles que le monde n'avait joui du grand spectacle qui va être donné à la terre. Ce sera notre devoir de prier beaucoup, afin que le concile se célèbre en effet à l'époque marquée et porte tous les fruits qu'on en doit attendre... Les événements peuvent le retarder, rien ne l'empêchera : le Concile est indiqué, le Concile aura lieu. »

Toutefois au synode, il est anxieux, son entretien avec ses prêtres renferme des tableaux très noirs de la situation. Il parle comme évêque et se déclare vivement affecté de voir l'erreur lever le front avec une audace sans exemple, les injures à l'Eglise jusque dans les chaires officielles, les vérités qui servent de fondement à la société attaquées et niées, « ce qui serait réprimé par les lois et par les peines les plus sévères s'il s'agissait d'une classe quelconque de la société, » cessant d'être « réputé outrage ni excitation à la haine, quand il s'agit des hommes du sanctuaire. » Mais il parle aussi avec son sens politique exquis et singulièrement observateur. Déjà il signale l'Angleterre attendant l'heure propice pour occuper l'Egypte et confisquer Suez à son profit; la Russie convoitant Constantinople; et cette « nation tard venue » la Prusse s'élevant à vue d'œil et « reprenant le rôle de l'ancien empire d'Allemagne » ; enfin la France « menacée de descendre à un rang secondaire » et « hésitant entre la guerre et la paix. » Sans doute, convaincue « que le salut temporel de Rome est la condition de salut de toute chose, » la France a intimé aux envahisseurs « un double *jamais* » : cette « tardive injonction » arrêtera-t-elle la logique brutale des événements ? « Est-on jamais bien sûr de son fait quand on s'est donné le double rôle d'incendiaire et de pompier ? »

Un motif d'espérer pourtant, « le signe le plus expressif des miséricordes prochaines de Dieu sur Rome, sur les nations chrétiennes, sur la France, sur le monde, c'est ce concile qui vient d'être officiellement indiqué, ce concile qu'un orateur de la Chambre qualifiait hier « un événement considérable, le plus considérable depuis la Révolution française [1]. »

Le mal est immense, tout est compromis, la religion, la propriété, la famille, la patrie, la fortune publique et les fortunes privées ; « l'anarchie, la ruine, le pillage s'avancent à vue d'œil, sous le couvert des fausses libertés dont la revendication insolente et l'octroiement impolitique sont le prélude de la fin. » Et cependant il est guérissable. Il faudrait déjà que la France reprît sa mission de protectrice des intérêts de l'Eglise et de la Papauté, Dieu ferait le reste.

[1] M. Emile Ollivier. — Entretien avec le clergé, 12 juillet 1868, t. VI, p. 207.

Maintenant il va se recueillir et rentrer dans le silence, bien qu'on le presse de dire sa pensée touchant le futur concile, alors que tant d'autres parlaient, écrivaient, agissaient, troublant et égarant les esprits. « Le concile, mandait-il au comte de l'Etoile, est tellement la grande affaire désormais qu'il faut, je crois, laisser déraisonner les gens et ne pas leur parler d'avance, par dessus la tête du Concile. Il serait fâcheux qu'on pût dire que les particuliers avaient à l'avance engagé le Concile [1]. »

IV. — Mais s'il se tait, par respect pour ses collègues dans l'épiscopat, et pour ne rien entreprendre sur les discussions du futur concile, les écrivains laïques ne sont pas tenus à la même réserve. Tant qu'ils parlent pour éclairer, et non pour agiter, ils demeurent dans leur droit.

Louis Veuillot explique pourquoi la bulle d'indiction du concile œcuménique n'appelle pas les souverains à siéger : « L'omission est remarquée, dit-il, elle est en effet remarquable. Elle constate implicitement qu'il n'y a plus de couronnes catholiques, c'est-à-dire que l'ordre sur lequel la société a vécu pendant plus de dix siècles, a cessé d'exister. Ce que l'on appelle le « moyen âge » est terminé. Le 29 juin 1868, promulgation de la Bulle *Æterni Patris*, est la date de son extrême fin, de son dernier soupir. Une autre ère commence.

« L'Etat et l'Eglise sont séparés de fait et tous deux le reconnaissent. — L'Etat est « laïque », suivant l'expression de M. Guizot; « libre », suivant l'expression de M. de Cavour ; deux hypocrisies de langage enveloppant l'aveu que l'Etat, la tête de la société, n'a plus de culte et n'en veut plus avoir. Et cela même est une hypocrisie, employée à couvrir une chose plus formidable et plus anti-humaine, la négation de Dieu. C'est fait, et ce n'est pas un bien. L'Etat l'a voulu, non l'Eglise... »

Ce concile œcuménique déterminera ce qu'il convient de mieux faire « pour éloigner tout mal de l'Eglise et de la société civile, ... pour le salut éternel des hommes », ce sont les propres expressions de Pie IX ; quelle place pourraient bien y tenir les dépositaires du pouvoir temporel ? « Qu'oseraient-ils faire... pour le salut éternel des hommes ? » Et si le roi d'Italie « demandait d'entrer au concile, que pourrait lui répondre le Pape sinon ce que notre saint Louis captif répondait au Sarrazin qui voulait être armé chevalier ; Fais-toi chrétien ! »

Le gouvernement français reprend les traditions gallicanes et ne le cache point. Le 10 juillet 1868, M. Emile Ollivier en félicite même M. Baroche : « Je rends justice à M. le garde des sceaux : je sais que sous son administration, être ultramontain n'est plus comme autrefois un titre de recommandation irrésistible pour obtenir un évêché. »

— Au contraire ! répond M. Baroche.

« Quel *pendant* au *Jamais* de M. Rouher ! »

[1] *Le cardinal Pie*, par Mgr Baunard, t. II, p. 329.

s'écrie Louis Veuillot. « Si l'on veut entrer au concile, quel programme ! Et si l'on veut rester à l'écart où l'on s'est mis par une si longue persévérance, quel programme encore ! »

Des hommes de valeur comme MM. Ollivier et Baroche, croient sincèrement que jamais l'Eglise ne s'est ainsi affirmée, mais qu'elle ne sera pas écoutée ni suivie. « M. le comte de La Tour leur a répondu : « Cela, nous le contestons. Tous les catholiques obéiront aux décisions du concile en matière de dogme et de doctrine. Ils jugeront en pleine liberté, comme par le passé, les questions libres. »

« Voilà le point et voilà le fait. Depuis qu'il y a des catholiques il en fut toujours ainsi, et tant qu'il y aura des catholiques, rien n'empêchera qu'il en soit ainsi [1]. »

L'Etat réfléchira et en fin de compte se montrera plutôt respectueux au début du concile. La véritable opposition, — Mgr Pie l'avait prévu, — vint des « cabales » des catholiques libéraux.

Dans une lettre lue par M. de Falloux au Congrès de Malines en 1867, Montalembert « saluait avec autant de bonheur que de respect, disait-il, cette inspiration providentielle de Pie IX qui met ainsi le comble aux grandeurs de son pontificat. » Ce qui domine d'abord dans son état d'âme, c'est l'étonnement : « Qui aurait pu croire que Pie IX serait celui-là même qui appellerait les conciles à renaître après trois siècles d'interruption, après la prédiction absurde du grand de Maistre sur l'impossibilité et l'inutilité de leur renaissance ? Quel prodige et quel mystère ! [2] » Puis c'est la crainte que le Pape ne poursuive jusqu'au bout ses idées de monarchie absolue, et n'empiète sur les droits du pouvoir civil. L'Eglise est divine : elle n'en a pas moins connu les abus. Et il tremble à la pensée qu'elle ne détache d'elle ainsi les sociétés modernes, ces grandes malades qu'il faut traiter doucement. Le *Syllabus*, à son gré, est un défi malheureux jeté à notre siècle épris d'indépendance. Le concile songera-t-il à l'atténuer ? Mgr Dupanloup le lui laisse espérer, mais « l'évêque de Dijon, lui mande-t-il, est revenu de Rome avec une impression toute différente de la vôtre. Il croit les prélats romains et les cardinaux plus enclins à étendre la portée du *Syllabus* qu'à la restreindre. L'archevêque Manning compte sur le futur Concile pour nous donner le coup de grâce [3]. »

Déjà il voit les propositions du *Syllabus* converties en articles de foi, il l'a lu, — ou plutôt il l'a cru lire, — dans la *Civiltà*, dans l'*Unità*, dans l'*Univers*. D'avance il se soumet, car ces questions ne sont point de sa compétence absolue : « Je ne suis pas théologien, je ne suis pas philosophe. C'est au point de vue politique et social que je m'occupe des questions religieuses. »

[1] Louis Veuillot, 11 et 14 juillet 1868. *Mélanges*, 3e série, t. IV, p. 4 et suiv.
[2] Lecanuet, *Montalembert*, t. III, p. 430 et suiv.
[3] A Mgr Dupanloup, août 1867.

Et ce côté, il redoute que l'Eglise ne l'envisage pas. Dès longtemps il presse Mgr Dupanloup d'écrire un livre sur les besoins de la société moderne, de pousser un grand cri, *clamorem validum* : « Vous oubliez que les années se passent et que bientôt je ne serai plus là pour vous exciter, ni vous pour m'écouter...

« Vous êtes le premier évêque de votre siècle. Seul, parmi tous, vous êtes assuré d'être écouté d'abord, puis de n'être pas étouffé ou dévoré par les serpents sur lesquels vous aurez marché. Mes études historiques si prolongées et si consciencieuses m'ont donné la conviction que voici : tout le mal qui s'est fait dans l'Eglise — et il est immense — vient de ce que les hommes ayant autorité comme vous, n'ont pas *su* ou *osé* dire la vérité quand il en était temps encore, *toute la vérité* et *rien que la vérité;* de ce qu'ils ont laissé ce grand rôle à des génies dévoyés comme Luther ou à des sots prétentieux comme le cardinal d'Andréa [1]. »

Ce livre, l'évêque d'Orléans n'a pas le temps de l'écrire, et d'ailleurs serait-il opportun ? M. de Falloux, tous ses amis du *Correspondant* essaient de le modérer, de l'amener à la patience exspectante. Cela l'irrite plutôt. Est-ce « à soixante ans qu'il va changer d'allures ? » Il revient « des portes de la mort », c'est pour combattre encore. « *L'action*, l'action sans calcul, sans aucune préoccupation du succès et surtout sans aucune pensée d'être ou de devenir « *inattaquable* », voilà ma vie... Je n'ai jamais rien valu et je ne vaudrai jamais rien que par l'épanchement public de mon âme, le jet vigoureux et spontané de ma pensée. Je n'ai jamais eu qu'une seule tactique : aller au feu tout simplement, toutes les fois que je l'ai dû et que je l'ai pu... [2] »

Tout à coup la reine Isabelle d'Espagne est renversée du trône et chassée par ses sujets. Montalembert accuse aussitôt dans un vigoureux travail : *L'Espagne et la liberté*, l'absolutisme de la reine déchue. Le gouvernement provisoire proclame la liberté des cultes et en même temps il supprime les Jésuites et confisque leurs biens. Cela n'éclaire point le fougueux publiciste, qui n'en célèbre qu'avec plus d'enthousiasme la liberté et la démocratie. C'est là qu'il écrit ces fameuses phrases :

« Il est temps d'ouvrir les yeux et les oreilles. Si vous réclamez franchement, loyalement, la liberté pour tous, vous pourrez peut-être l'obtenir pour vous-mêmes. Si vous ne voulez pas du droit commun, si vous réclamez un droit primordial et privilégié, soyez sûr qu'on vous écoutera très volontiers. Le rationalisme impie ne demande que cela. Seulement on appliquera le privilège, non pas pour vous, mais contre vous. Pendant que tout le monde sera admis à réclamer ou à exercer le droit commun, on fera une excep-

[1] Au même, 2 mars 1867.
[2] A M. de Falloux, 24 mai 1868.

tion, mais à votre détriment exclusif, et cette exception sera motivée et justifiée par celle que vous avez vous-même commencé par revendiquer à votre profit. »

Il ne remarque pas que si la vérité est en pratique assez tolérante de l'erreur, l'erreur par contre est toujours exclusive de la vérité. Elle arrive au pouvoir avec toutes ses passions surexcitées, et n'écoute qu'elles. C'est presque un axiome aujourd'hui qu'en politique il n'y a plus de justice. Les libéraux eux-mêmes l'ont proclamé à la tribune. On ne voit pas bien les communards devenus maîtres de la France dire aux catholiques : « Vous avez réclamé la liberté pour tous, nous vous récompensons en vous l'accordant pour vous. » Ce serait leur supposer une droiture, une sincérité qu'ils n'ont pas. Leur but, c'est de s'emparer du gouvernement; leur doctrine, de juguler et d'écraser les catholiques, les seuls ennemis, de substituer aux droits de Dieu les droits de l'homme, de remplacer l'esprit de justice sociale par le sens de la jouissance individuelle; leur devise, c'est : « Malheur aux vaincus ! » C'est pourquoi la vérité a besoin d'être protégée, autrement elle sera dévorée par l'erreur comme un homme désarmé sera toujours dévoré par la bête fauve. Comment Montalembert n'a-t-il pas deviné cela ? C'est qu'on s'attache à ses propres idées, à un système qu'on a défendu toute sa vie et qu'on croit vrai ; c'est aussi qu'il est souffrant, chagrin et solitaire. « Refoulé dans l'obscurité, l'inaction et l'oubli, dit-il, confiné dans mon sombre coin, tête à tête avec une infirmité implacable, je sens que j'aime la vérité plus passionnément que jamais ! » Et il croit franchement défendre et aimer la vérité; il est convaincu que c'est son devoir de la faire entendre à tout l'univers.

Ses amis partagent peut-être ses convictions, mais ils estiment que son article est inopportun, imprudent, et ils refusent de le publier dans le *Correspondant*. Ils se souviennent que Rome a désapprouvé les discours de Malines : que serait-ce de ces pages ardentes, enfiévrées ? Veut-il encourir la condamnation de l'Index, au soir de sa noble carrière ? Ils souffrent comme lui et autant que lui. « Voir une autorité qui nous est sacrée, lui écrit Foisset, et pour laquelle nous avons combattu toute notre vie, désavouer tout ce que nous avons fait pour l'amour et le service de l'Eglise, et s'engager de plus en plus dans une voie qui, suivant notre façon de voir, accule la religion dans une impasse et la réduit à une impuissance absolue à l'endroit des sociétés humaines, » et ne point oser parler !... Ils sont vraiment malheureux.

Mais on trouvera peut-être que s'ils se défient de l'Eglise comme conductrice des sociétés, ils manquent bien aussi de confiance dans la justice et la reconnaissance du pape, car, après tout, ils ont rendu d'immenses services que l'Eglise ne saurait oublier. Ils sont apeurés, ils voient partout des foudres qui les menacent; au fond, ils sont dominés par l'orgueil de leurs pensées. Eux seuls ont le sens de la situation, eux seuls comprennent les aspirations et les besoins des sociétés modernes, eux seuls possèdent le remède efficace et, s'ils ne le disent plus hautement, ils gardent toutes leurs arrière-pensées.

De leur refus, Montalembert ne prend pas son parti et il rompt tout net avec le *Correspondant*. Tout ce qu'ils peuvent obtenir, c'est que la rupture se fasse sans éclat public. « Je suis et veux rester votre ami, leur mande-t-il, mais c'en est fait de notre action commune. Désormais je ne connais plus le *Correspondant*. »

Ajoutez que le P. Hyacinthe esquisse le geste du départ définitif. Il avait aimé ce jeune orateur libéral, ardent et hardi qui lui rappelait le P. Lacordaire ; après lui avoir même remis le chapelet précieux de l'illustre dominicain, il l'avait désigné comme son exécuteur testamentaire pour ce qui regardait ses travaux littéraires. Ses idées répondaient aux siennes. Et voilà que le pauvre Carme se dévoie, son *Avent* de 1868 a inquiété ses meilleurs amis, son horreur pour l'infaillibilité le fait pencher en faveur des doctrines protestantes. Au retour d'un voyage en Angleterre il rend visite à Montalembert qu'il « effraie par les conséquences qu'il tire de l'abus révoltant qu'on fait de l'infaillibilité. » — « Il ne craint pas, écrit celui-ci dans son *Journal*, de manifester ses préférences pour le protestantisme tel qu'il vient de le voir en Angleterre, et je tremble qu'il ne finisse par là [1]. »

Pendant des mois il le supplie de se taire, de se soumettre aux avertissements du Général des Carmes. — « Je ne demande pas mieux, répondait le religieux, mais je veux qu'on me prouve mes torts. » — Ces choses-là ne se prouvent point; les esprits humbles se contentent d'un humble silence dans la prière qui les éclaire enfin.

La catastrophe éclata, le 21 septembre 1869, par une lettre au *Temps* où le P. Hyacinthe déclarait quitter son couvent et protestait contre les doctrines ultramontaines qu'on voulait imposer et « qui ne sont pas chrétiennes. » — « Si des craintes que je ne veux point partager, disait-il, venaient à se réaliser; si l'auguste assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations qu'elle n'en a déjà dans sa préparation ; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un concile œcuménique, je crierais vers Dieu et vers les hommes pour en réclamer un autre véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis ; représentant réellement l'Eglise universelle, non le silence des uns et l'oppression des autres. »

La douleur de Montalembert alors s'exhale dans une de ces chaudes lettres comme il sait les écrire, admirable plaidoyer du cœur et de la foi. « Pourquoi donc faut-il que j'aie été condamné à assister deux fois dans ma trop longue vie et de si près à des catastrophes comme celle de M. de Lamennais et la vôtre ! La sienne du moins s'est fait

[1] *Journal*, 23 janvier 1869.

attendre trois ans... Mais vous, mon pauvre ami, vous m'avez foudroyé ! »

Il l'approuve de « signaler la guerre déclarée par l'école dominante à la société moderne et à la nature humaine » (!), mais « nul chrétien ne comprendra, ajoute-t-il, que vous en ayez rendu responsable le catholicisme tout entier, et qu'un prêtre, un religieux, en parlant de la façon dont la religion est depuis longtemps comprise et pratiquée, n'ait pas trouvé un mot, un seul mot de justice et de vérité au profit de ces merveilles de charité, de chasteté, d'humilité et d'abnégation que l'Eglise enfante chaque jour avec une fécondité sans pareille dans son histoire.

« Vous en appelez au Concile et vous ne l'attendez pas, alors que deux mois à peine nous séparent de sa réunion. Mais d'avance vous l'accusez, vous le déclarez suspect, et, avec une iniquité par trop criante, vous lui imputez de n'être pas libre dans sa préparation, au moment où les évêques d'Allemagne viennent de manifester à la fois leur souveraine indépendance et leur résolution de « n'admettre aucun décret incompatible avec la civilisation et la science, avec la juste liberté des peuples, et les besoins des temps actuels... »

Surtout « il trahit ses amis, il trahit leur cause qu'il lui avait confiée » et il donne raison à leurs adversaires. « Si vous avez le malheur de céder aux invitations, aux provocations dont les libres-penseurs et les protestants vont vous assaillir, si vous entreprenez de vous justifier en attaquant de plus en plus l'Eglise votre mère, si vous devenez un orateur de réunions profanes et vulgaires, vous tomberez dans le néant, au dessous de Lamennais lui-même, qui a au moins fini par se retrancher dans le silence... »

L'ami dévoué qu'il est songe à tout, même au manque de ressources matérielles du religieux qui s'en va : « Je vous en supplie, confiez-moi vos embarras et pour en sortir ne vous adressez qu'à moi et à ceux qui, comme moi, sont avant tout les amis de votre passé. Je ne suis pas opulent, mais j'ai une grande aisance et jamais je n'aurai fait du superflu que Dieu m'a donné un usage plus doux à mon cœur [1]. »

Montalembert est là tout entier avec les erreurs de son esprit et les pleines générosités de son cœur. On demeure toujours stupéfait de lire des phrases comme celle-ci : « Vous auriez eu mille fois raison de signaler la guerre déclarée par l'école dominante à la société moderne et à la nature humaine. » Car l'école dominante, dans sa pensée, c'est celle qui accepte le *Syllabus*, c'est toute l'Eglise. Voilà donc l'Eglise accusée de déclarer la guerre à la société moderne ! — laissons de côté la nature humaine. — Est-ce que l'Eglise anathématise la civilisation, la science, les progrès modernes ? En aucune façon. Elle dit seulement ceci à la société nouvelle : « Vous prétendez vous conduire toute seule, vous rejetez Jésus-Christ et son Evangile en attendant que vous rejetiez Dieu lui-même ; vous professez que les seules lumières naturelles vous suffisent amplement et que vous pouvez vous passer de l'Eglise du Christ. Eh bien, non ! Vous serez chrétienne ou vous périrez, mais non sans avoir fait périr, hélas ! des multitudes d'âmes entraînées dans l'abîme par la liberté du mal que vous préconisez. » Ainsi parlait l'Eglise. Pouvait-elle parler autrement sans renier ses principes primordiaux, sans renier son Fondateur ?

Comment Montalembert n'a-t-il pas compris cela qui nous paraît si simple ? Et qui sait quelle part il a prise — inconsciemment sans doute — à la chute du P. Hyacinthe ? Les milieux nous expliquent beaucoup de choses : ils abusent, ils illusionnent, ils fabriquent des préjugés qui deviennent une nouvelle règle directive, ils changent et passent, — tandis que la vérité s'affirme toujours, une et immuable.

Le P. Hyacinthe demeura insensible à cette lettre qui eût touché un cœur de pierre : il déclara que la voix de sa conscience parlait plus haut que l'amitié et que, loin de quitter l'Eglise, il se sacrifiait pour elle.

Dans sa lettre, Montalembert parlait des évêques allemands qui avaient fait à Fulda une déclaration significative. Peu auparavant, trente avocats ou professeurs catholiques de Coblentz avaient écrit à l'évêque de Trèves pour protester contre les doctrines absolutistes de la *Civiltà*. Il les en félicita aussitôt : « C'est avec une joie intime que mon cœur et mon esprit se reportent vers ces rives du Rhin où se sont développées mes premières impressions d'étudiant et qui sont le seul coin de terre où s'offre aujourd'hui une consolation pour un champion politique et religieux [1]. » Ils répondirent par une lettre signée : « Le Comité de l'Adresse des laïques de Coblentz. » — « M. de Montalembert, qui va toujours le front levé, écrivit Louis Veuillot, doit s'étonner de recevoir une adresse de gens qui ne disent pas leurs noms [2]. »

Malade, presque toujours cloué sur son lit, son activité demeure extraordinaire. Il rédige des *Questions à soumettre au futur Concile*. Un instant même, « il se figure, dit le P. Lecanuet, qu'évêque lui-même il s'adresse à tous ses frères de la chrétienté, » et il écrit : « Je veux et je dois supplier mes frères dans l'épiscopat de se tenir pour avertis du péril peut-être le plus grave de tous ceux dont nous sommes entourés. » Il supplie Newman de se rendre au Concile comme théologien de Mgr Dupanloup, Döllinger comme auxiliaire du cardinal Schwartzenberg, archevêque de Prague :

« Moi, je ne suis rien et je n'ai jamais été rien dans l'Eglise, écrit-il à Döllinger, prévôt du chapitre cathédral de Munich, et auteur des fameuses lettres de *Janus*. Mais vous qui êtes incontestable-

[1] 28 septembre 1869.

[1] Juillet 1869.
[2] Louis Veuillot, *Ibid.*, t. IV, p. 35.

ment le premier homme de l'Eglise d'Allemagne, comment pourrez-vous décliner la mission de la défendre et de la représenter dans cette crise formidable ?...[1] »

La réponse de Döllinger est d'une acidité allemande qui fait mal. S'il était laïque, il irait à Rome, dit-il. « Mais je suis prêtre, simple prêtre, ni plus ni moins que les caudataires qui y portent la queue des cardinaux. Vous savez ce que c'est qu'un prêtre séculier à Rome, tout ce qu'il y a de plus obscur, de plus insignifiant. Qui est-ce qui se soucierait de ce que je pense ? Si j'ouvrais la bouche sur les matières dont le Concile s'occupe, tout le monde me trouverait ridicule, arrogant, importun. » En 1857 un cardinal que le P. Theiner lui avait vanté comme le meilleur du Sacré-Collège, le regarda, dans une audience, « de haut en bas, lui fit un signe de tête et le congédia. Il semblait tout étonné de l'insolence de cet insecte théologique de s'introduire chez un cardinal. » Encore en 1857 « passait-il pour innocent, » mais depuis « les Jésuites de Rome ont souillé et condamné tout ce qu'il a écrit. » — « Quand on est prêtre et qu'on n'a pas la mission d'office, il faut se taire... [2] »

Et cet orgueil n'éclaira pas encore Montalembert.

V. — Un livre aussi, *Du Concile général et de la paix religieuse*, venait de paraître dont les catholiques libéraux attendaient beaucoup, deux gros volumes, de Mgr Maret, évêque de Sura. L'auteur l'avait soumis d'abord à son collègue à la Sorbonne, l'abbé Freppel, qui l'avait vivement et durement critiqué. Il se rebiffa :

« Mon livre, lui répondit-il, est un effort sincère, sérieux, loyal, pour concilier les droits de l'épiscopat avec ceux de la papauté et pour conserver inaltérable le caractère de la constitution de l'Eglise. Tout est là... J'ai des réponses à tout et je les crois très solides... Permettez-moi de vous dire que ce que vous qualifiez si souvent d'*insuffisance*, d'*inexactitude*, sans indiquer la moindre preuve, a été trouvé très suffisant et surtout très exact par les théologiens les plus savants, les plus sages, les plus mûrs [3]. »

L'abbé Freppel, avec son esprit pénétrant, avait bien vite aperçu le vice capital de l'ouvrage, et puisqu'on lui demandait son avis, il ne s'était pas tenu d'en montrer les infirmités gallicanes. Il ne se tint pas non plus de trouver étrange ce procédé qui consiste à « accabler d'injures celui qui, en place d'éloges, s'est permis des critiques [4]. »

Ce lourd travail inspiré de la *Défense de la Déclaration* de Bossuet eut la fortune que méritaient ses doctrines surannées : l'oubli. La publicité cependant ne lui avait pas manqué. Il avait été célébré d'avance, et de confiance, par la *Presse*, le *Figaro*, le *Pays*, le *Constitutionnel*, les *Débats*, l'*Indépendance belge*, qui ne l'avaient pas lu auparavant, qui après ne le lirent pas davantage. Ils y voyaient uniquement une machine de guerre contre le Concile qui, prétendaient-ils, n'était qu'une entreprise contre la société contemporaine, fille de la Révolution.

Nombre d'évêques partageaient plus ou moins ces appréhensions. Mgr Plantier venait de publier sa belle Instruction pastorale sur les *Conciles généraux*, où il rappelait leurs bienfaits dans le passé, puis exposait ses espérances pour l'avenir [1]. Plusieurs passages avaient choqué. Celui-ci d'abord : « Quelques prudents ont peur qu'on proclame d'enthousiasme l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife parlant *ex cathedra*... Et quand il en serait ainsi, je demande où serait le malheur. » On en concluait que toute discussion serait écartée. Puis cet autre : « La politique est soumise aux mêmes lois morales que les autres branches de l'activité humaine : les principes et les obligations de la loyauté, de la fidélité, de la justice et de l'honneur l'atteignent avec d'autant plus d'empire que si elle se déprave, elle exerce sur les sociétés une influence plus vaste et plus meurtrière. » On en inférait que le Concile régenterait la politique. Un évêque vint le visiter dans sa solitude de Pradines pour lui confier ses craintes et lui demander quelle serait son attitude au Concile :

— Je serai au Concile, répondit-il, avec le Pape et avec l'Eglise ; j'oublierai en y entrant qu'il existe des gallicans et des ultramontains, et je ne verrai en présence de moi que des juges dans les choses de la foi et de la morale chrétienne. Ne me parlez pas de l'école à laquelle nous avons appartenu ; n'invoquez pas nos anciens principes, nos vieilles traditions. Soyons évêques, et rien que cela, à Rome [2].

Aussi réprouve-t-il l'ouvrage de Mgr Maret, avec qui il a eu les relations les plus affectueuses : « Je vous souhaite, lui écrit-il, le bonheur que j'ai eu moi-même d'être jeté par mes études dans un courant meilleur. » C'était un ami d'autrefois, il ne pouvait le frapper sans y être contraint. Mgr Pie n'avait pas les mêmes raisons de l'épargner, surtout que Mgr Maret avait répondu par une lettre publique à un de ses discours où il protestait contre la doctrine qui subordonnait les décisions du Pape à l'assentiment au moins silencieux de l'épiscopat [3].

— Je m'abstiendrai d'y répliquer, dit-il dans ses *Paroles d'adieu*, d'autant que les réfutations directes de l'ouvrage arrivent chaque jour plus nombreuses et plus péremptoires. Toutefois, Messieurs, avec l'autorité de pontife et de docteur que Dieu m'a conférée par rapport à mon diocèse, je n'hésite pas à déclarer que ces deux volumes méritent d'être notés de toutes les censures théolo-

[1] Au professeur Döllinger, 7 novembre 1869.
[2] 23 novembre 1869.
[3] 10 août 1869.
[4] 12 août 1869. Voir *Mgr Freppel*, par Et. Cornut.

[1] 26 mars 1869.
[2] *Vie de Mgr Plantier*, par M. Clastron, t. II, p. 328.
[3] Homélie, etc., 28 septembre 1869, t. VI, p. 461.

giques les plus graves, en deçà de la note formelle d'hérésie. Et je ne crains point que ni le Saint-Siège ni le Concile œcuménique ne donnent tort à ce jugement... [1]

Il se disait d'ailleurs assuré d'avance que si le Concile enseignait des doctrines opposées à celles de ce livre, l'auteur se hâterait de désavouer ses erreurs. Ce qui arriva, car Mgr Maret était un prélat sincère et d'une haute piété. Mais il avait une conception fausse de l'Eglise, et ne tenant point compte de l'assistance du Saint-Esprit, il redoutait « les abus de l'infaillibilité. » Le Pape, pensait-il, ne pouvait pas gouverner sans les évêques, c'est pourquoi il devait les réunir tous les dix ans pour les consulter.

L'évêque de Poitiers se réjouissait du Concile qui allait s'ouvrir, et il en attendait beaucoup. S'il ne préjuge rien touchant les décisions qui y seront prises, s'il garde le silence sur ce point, par prudence, par respect pour la sainte Assemblée, par confiance dans l'Esprit-Saint, il rend hautement hommage à l'attitude conciliante du pouvoir civil. Les ombres avaient disparu, les bonnes relations s'étaient rétablies et les fonctionnaires avaient obtenu la permission de lui rendre visite le 1er janvier 1869. Aussi dans son entretien synodal avec son clergé au mois de juillet de cette année félicite-t-il M. Baroche de ses réponses aux interpellations touchant le Concile. Depuis un an le ministre avait réfléchi.

« Nous aimons à le reconnaître, dit Mgr Pie : le pouvoir, par la bouche du ministre préposé aux rapports de l'Etat avec l'Eglise, a fait une réponse digne de la nation catholique à laquelle il préside. Il importe pour l'avenir qu'elle soit reproduite ici telle qu'elle a été enregistrée au *Journal officiel* de l'Empire :

« Trois questions m'ont été adressées, dit M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, répondant à un membre du corps législatif, M. Emile Ollivier.

« La première : Les évêques seront-ils libres de se rendre au Concile ?

« Oui ! incontestablement. (Voix nombreuses : Très bien ! Très bien !).

« La seconde question : Comment s'y rendront-ils ? C'est-à-dire s'y rendront-ils avec toute la liberté de leur conscience, de leur jugement, et sans un accord préconçu entre eux et le gouvernement ?

« Nous respectons trop les membres de l'épiscopat et tous les membres du clergé français, nous avons trop de confiance dans leur sagesse et dans leur amour du pays pour chercher à peser sur leurs décisions, ni même à organiser un accord entre eux et le gouvernement. (Très bien ! très bien !). Ils se rendront à Rome avec leur dignité personnelle, avec leur indépendance, avec leur conscience, avec leur patriotisme. (Vives et nombreuses marques d'approbation).

« Troisième question : Le gouvernement se fera-t-il représenter au Concile ?

« A cette question je ne puis répondre comme je viens de le faire aux deux autres.

« L'année dernière la même question nous avait été adressée ; nous avons répondu qu'on en délibérerait. Je ferai aujourd'hui la même réponse, en ce sens que le gouvernement ne croit pas qu'il soit possible, au mois d'avril, quand il s'agit d'un concile qui doit être tenu à la fin de l'année, au 8 décembre, de déclarer à l'avance, alors même qu'elle serait arrêtée, quelle sera son opinion sur la question posée par l'honorable M. Ollivier. Ainsi à cet égard je demande à la Chambre la permission de ne pas répondre. (Assentiment sur un grand nombre de bancs) [1]. »

« N'est-il pas vrai, conclut Mgr Pie, que sur vos bancs, sur les bancs de ce synode diocésain, l'assentiment est général et que vous êtes unanimes à adresser à M. le garde des sceaux le double et triple « Très bien ! » dont l'Assemblée législative a retenti ?

« Très bien, en vérité !... »

En effet la première question de M. Ollivier était ainsi conçue : « Les évêques français seront-ils *autorisés* à se rendre *librement* au Concile ? » Le ministre, homme du pouvoir, corrige la question et il dit : « Les évêques seront-ils libres de se rendre au Concile ? — Oui, incontestablement. » « Cette nuance délicate de langage n'a échappé à aucun de vous, Messieurs ; ce n'est pas l'*autorisation* d'aller *librement*, c'est la déclaration pure et simple de la liberté épiscopale. Et la France, par la grande majorité de ses représentants, répond : « Très bien ! très bien ! »

Quant à la seconde réponse, « la justice comme la gratitude nous oblige à reconnaître que c'est pour la première fois depuis longtemps que l'autorité souveraine s'est exprimée de la sorte dans notre pays. »

Reste la troisième question, à laquelle le gouvernement n'a pas répondu. Mais il convient d'accepter « l'interprétation la plus bienveillante. » L'Etat se montre libéral. Sachons-lui en gré. Il n'a pu se prononcer, de peur de soulever les tempêtes de l'opposition, mais sûrement « il ne se tiendra pas absolument à l'écart des choses du Concile, » il ne peut pas s'en désintéresser parce qu'il est « représentant d'un pays chrétien. » — « Et parce qu'il ne peut manquer de vouloir, jour par jour, en suivre la marche et le développement, nous osons déclarer qu'à nos yeux ses mandataires seraient d'autant plus acceptables qu'ils seraient plus avoués... » Le prince baptisé est et sera toujours, aux yeux de l'Eglise, un membre éminent de la grande famille chrétienne. Depuis Constantin elle lui a toujours accordé au Concile une place d'honneur. S'il n'a pas droit de suffrage décisif, s'il ne participe pas officiellement aux séances secrètes du Concile, ses ministres

[1] Paroles d'adieu, 24 octobre 1869, t. VI, p. 510.

[1] *Moniteur*, séance du 9 avril 1869.

« sont assurés d'être accueillis, d'être traités, d'être écoutés toujours avec le respect et les égards dont le Siège apostolique et l'Eglise universelle ne savent point se départir envers eux [1]. »

En partant pour Rome, il gardait bien, on le pressent, quelque appréhension et quelque tristesse. Il s'en épanche une dernière fois dans le sein de ses prêtres. Après avoir condamné le livre de Mgr Maret et déploré « la chute, hélas ! trop prévue » du P. Hyacinthe, il rappelle le mot de Montalembert : « L'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère ! » Or quelle doit être la tristesse de cette mère quand elle voit « des fils doués d'une véritable distinction », qui « avec des protestations de respect et de soumission lui font sur toutes choses la leçon la plus téméraire et la plus blessante ! » C'était une allusion à un article intitulé *Le Concile* publié au nom du conseil de la rédaction du *Correspondant*.

« La pauvre mère se tait pour ne pas aggraver leur tort, » mais « j'ose le dire, elle sera plus malheureuse et plus à plaindre » que celle qui a été « frappée par un enfant grossier [2]. »

Ce dernier avertissement ne sera pas compris...

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je suis aumônier de religieuses, et plus d'une fois il m'est arrivé de les entendre se reprocher d'avoir eu de la haine contre les persécuteurs des Congrégations.

Jusqu'à quel point et dans quel sens est-il permis de haïr les persécuteurs de l'Eglise ?

Comment expliquer ces versets du Psalmiste (Ps. 138) : « *Nonne qui oderunt te, Domine, oderam et super inimicos tuos tabescebam ? Perfecto odio oderam illos, et inimici facti sunt mihi* » ?

R. — C'est un principe fondamental d'éthique, autant que de vulgaire sens commun, que le bien seul est aimable et qu'on ne peut aimer le mal. Or, il y a du mal dans les personnes ; donc, il est dans les personnes quelque chose que l'on n'a pas le devoir ni même, en bonne philosophie, le pouvoir d'aimer.

Aimer ses ennemis n'est pas se complaire dans le tout de ses ennemis. On ne peut décidément pas chérir leurs péchés, leurs vices, leurs défauts, le mal qu'ils font, les ruines morales qu'ils accumulent sous leur poussée dévastatrice. Tout au contraire, c'est un devoir de charité de détester tout cela chez eux et de s'employer, le mieux possible, à le faire disparaître.

Mais voilà précisément le joint où reparaît la charité avec ses procédés affectueux. Abandonner son ennemi à son mal, c'est vilain ; vouloir l'en tirer, c'est très beau. Or, pour vouloir le guérir, il ne faut pas le détester tout entier à l'avance. Il y aurait contradiction à lui désirer du bien sans l'aimer. Le précepte évangélique ne vise donc pas dans l'ennemi ce qui est mal en tant qu'objet de complaisance, mais ce qui est bien encore, et aussi ce qui peut devenir bien quand le mal aura disparu.

Odio oderam inimicos tuos, cela s'entend de la haine avec laquelle il faut détester et chercher à détruire ce en quoi tel homme se montre ennemi de Dieu, mauvais, objet d'horreur et d'aversion.

Diligite inimicos, cela s'entend de la charité sincère et effective avec laquelle il faut aimer ce en quoi tel homme garde encore un lien profond de fraternité avec tous les autres membres de l'espèce humaine, et lui vouloir le bien qu'il n'a pas, en place du mal qui règne en sa personne.

Diligite inimicos, cela veut dire encore que nous devons faire généreusement abstraction du mal personnel que nous cause notre ennemi, faire taire la clameur égoïste du sentiment de la vengeance, pour laisser planer dans notre cœur une pensée désintéressée d'amour effectif quand même à l'endroit de qui nous a offensés.

En somme, nous devons donc aimer notre ennemi : 1° en aimant chez lui tout ce qu'il y a de bon, naturel et surnaturel, tout ce par quoi il reste quand même bon, et terme de complaisance en tant qu'œuvre de Dieu Créateur et Rédempteur ; 2° en aimant chez lui ce par quoi il reste toujours au fond et quand même un membre de notre famille, un frère, une âme pour laquelle Jésus-Christ a versé son sang tout comme pour la nôtre ; 3° en aimant chez lui ce par quoi et pour quoi Dieu lui-même ne cesse point de l'aimer, radicalement pour ainsi dire, et de vouloir son salut éternel jusqu'à la dernière heure ; 4° en lui pardonnant ses injures personnelles, le mal personnel qu'il nous a fait ; 5° en lui voulant réellement du bien, tout le bien naturel et surnaturel qui lui manque ; 6° mieux que cela, et plus que cela enfin, en nous tenant toujours prêts, non seulement à lui tendre la main s'il nous offre la sienne, non seulement à la lui tendre les premiers à l'occasion, pour le ramener à nous, mais à lui rendre effectivement et comme malgré lui les bons services que nous savons pouvoir lui être naturellement et surnaturellement utiles, parmi lesquels, en premier lieu, la prière, et certaines œuvres susceptibles d'exercer sur lui une salutaire influence.

Mais vouloir pratiquement du bien à ces gens-là, c'est par là-même vouloir la disparition du mal chez eux : et si la charité nous oblige à les nantir d'un bien dont ils sont privés, elle nous oblige aussi par là-même, et en vertu du même principe logique, à les purger du mal dont nous savons qu'ils sont malheureusement infectés. La charité éclairée saura donc traiter *sévèrement*, sans pitié ni merci, les mécréants et vauriens de toute sorte,

[1] Entretiens avec le clergé, 8-14 juillet 1869, t. VI, p. 427 et suiv.

[2] Paroles d'adieu, t. VI, p. 513.

toutes les fois que pareil traitement sera de sa nature apte à les corriger, à les améliorer, à les guérir.

C'est une erreur absolue de s'imaginer que le rôle exclusif de la charité évangélique consiste à ne jamais faire de mal à personne. Au contraire, c'est aimer le prochain comme il faut que de lui faire à l'occasion le mal d'où doit pour lui résulter un grand bien.

D'ailleurs, par le même mouvement qui la porte au bien, la charité repousse énergiquement le mal qu'elle rencontre sur sa route ; elle le déteste, et s'il lui faut pratiquement le tolérer, c'est parce qu'elle ne peut faire autrement, et, en pareil cas, elle ferme les yeux pour ne pas voir ce qu'elle ne peut supprimer ni contempler avec complaisance.

Les deux formules : détester les ennemis de Dieu, aimer les ennemis de Dieu, sont donc justes, prises à part et appliquées sur le terrain qui leur est propre.

Néanmoins, pour en bien saisir la portée pratique, il faut, pour l'une comme pour l'autre, se souvenir toujours du principe supérieur qui en règle l'emploi. Ce principe, c'est l'*ordo caritatis*. Voilà ce qu'on n'explique pas assez aux fidèles. On leur parle à chaque instant de la charité tout court. Or la charité tout court, c'est une pure chimère. La charité est nécessairement, dans l'état présent de nos relations humaines sociales, chose *relative*, affaire de milieu, vertu de comparaison. Les devoirs qu'elle impose après comparaison des objets auxquels simultanément elle peut s'appliquer, sont souvent tout autres que ceux qui règleraient les rapports de deux personnes isolées, si elles existaient seules au monde.

La charité veut être pratiquée avec ordre. L'*ordo caritatis* exige qu'on n'aime pas tout le monde de la même manière, qu'on aime plus les uns et moins les autres, qu'on sacrifie même les uns aux autres.

Les théologiens développent avec soin cette idée au traité *de Caritate*, où ils montrent comment l'ordre à mettre dans la charité dépend de la nature des biens en cause, de leur extension relative, de la proximité des personnes. Tout cela est à considérer quand on veut savoir à quoi l'on est tenu *vi caritatis* à l'endroit d'une personne donnée, sous le rapport d'un bien donné, en des circonstances données.

Ainsi, la charité doit préférer le *bien public* au bien particulier, et donc, à cause de cela, passer outre au souci charitable des personnes mécréantes ou scandaleuses, quand l'intérêt du bien public exige impérieusement que disparaisse le mal qu'elles portent avec elles, si ce mal ne peut être séparé de leurs personnes. En pareil cas, la charité pour le bien général, supprime ou suspend la charité pour les personnes. Nous ne parlons bien entendu que de la charité effective externe, et non de la charité interne qui garde toujours devant Dieu, dans la prière et les bons souhaits *pro inimicis*, ses droits imprescriptibles.

Ainsi encore, la charité que l'on doit avoir pour les siens, pour ses plus *prochains*, pour ceux qui nous touchent de plus près, doit à l'occasion primer et supprimer la charité à l'égard des étrangers, des gens qui ne nous sont attachés que par des liens vagues de fraternité éloignée. L'amour effectif des parents, des amis, des frères et sœurs en vie religieuse, des âmes justes, des fidèles pratiquants, des amis de l'Eglise, passe d'emblée avant l'amour effectif des gens qui nous sont totalement étrangers, des gens surtout qui, loin de nous être prochains, se montrent nos ennemis, s'éloignent eux-mêmes de nous le plus qu'ils peuvent par leur attitude hostile, méchante, haineuse.

Ainsi enfin l'amour effectif du bien surnaturel des âmes, de l'Eglise comme essentiel moyen de salut, de tout ce qui touche à l'ordre de la grâce, prime et supprime la charité naturelle, le souci de faire des avantages temporels, de faire du bien au prochain dans l'ordre de la nature.

Nous disons dans tous les cas « prime et supprime », quand il y a conflit, bien entendu, concours de deux objets qui sollicitent simultanément notre charité. Et il faut bien constater que ce concours existe en fait presque toujours, étant donnée la perpétuelle complexité de nos relations quotidiennes dans la vie sociale.

Voilà une doctrine sûre, féconde en applications, qu'il faudrait bien faire comprendre aux fidèles, pour leur éviter les erreurs que l'on répand et que l'on fait trop souvent passer dans la pratique des choses sous le couvert d'une charité mal entendue.

« Tolérez les personnes, maudissez les erreurs, » dit-on souvent. Ceci peut être exact parfois, et très souvent *parfaitement faux*.

Pour les erreurs, cela va de soi, il faut toujours les anathématiser. Pour les personnes errantes, il faut distinguer. Quand l'erreur est *séparable* de la personne, quand, l'erreur mise de côté, la personne présente encore, socialement parlant, un côté par où elle reste objet possible de charité, très bien ! Qu'on la ménage, qu'on la tolère, qu'on l'aime et qu'on tâche à lui faire le plus de bien possible pour arriver à la purger de tout contact avec l'erreur dont elle porte malheureusement la fâcheuse étiquette sur le dos, encore une fois tout cela est bien et rentre dans la loi normale de charité.

Mais si, l'*ordo caritatis* intervenant, la personne n'est plus séparable du mal qu'elle porte nécessairement avec elle, si le bien public gravement menacé exige la suppression de la personne comme condition *sine qua non* de la suppression de l'erreur, l'amour du bien public prime et supprime l'amour privé de la personne, et dans ce cas il devient absolument faux de prétendre qu'on doive la tolérer, l'entourer de considération, etc. Ce principe, moderne et révolutionnaire, de la respectabilité des personnes *en toute hypothèse*, de la tolérance à outrance à l'égard des personnes,

est une grosse hérésie sociale qui a fait beaucoup de mal et en fera plus encore à mesure que cette idée ira se vulgarisant davantage, à savoir, que la personne humaine est toujours aimable, toujours sacrée, toujours digne de respect, quelles que soient les erreurs théoriques ou pratiques qu'elle porte avec elle à travers le monde.

A ceux de nos penseurs et libérâtres actuels qui trouveraient surannée notre doctrine sur les dangers de la tolérance illimitée des personnes, demandez donc pourquoi la société civile appréhende et met en prison les anarchistes de la plume et de l'action, les criminels de tout acabit. Pourquoi cet attentat aux personnes ? Pourquoi ne pas se contenter de stigmatiser les erreurs, théoriques ou pratiques ? Pourquoi cette intolérance personnelle ?

Une seule réponse est possible, la voici : on supprime les personnes parce que les personnes constituent un danger public. Eh bien ! que disons-nous autre chose, nous qui demandons l'intolérance personnelle en matière d'hérésie, d'anticléricalisme, tout juste pour le même motif, avec cette différence à notre avantage que le bien public menacé, et qui nous préoccupe, est le bien public surnaturel de la foi et du salut éternel des âmes ?

Nous ne voulons point insister davantage sur cette matière de la tolérance. Elle a été traitée récemment avec toute l'ampleur et l'exactitude désirables dans les colonnes de l'*Ami* par le Vieux Moraliste. Nous en voulions dire un mot cependant pour donner à comprendre comment, même dans le monde des fidèles, on se leurre étrangement sur les devoirs prétendus qu'imposerait la charité à l'endroit de certains coryphées du mouvement antireligieux, personnes à coup sûr dignes, s'il en fût, de notre haine et de notre intolérance, au sens que nous venons de préciser.

Descendons maintenant pour quelques instants seulement sur le terrain des applications pratiques à propos desquelles on nous consulte.

1° Il faut haïr carrément, le plus possible, les persécuteurs de Dieu et de son Eglise, ennemis du bien public de la société chrétienne, les ennemis jurés du bien privé surnaturel de toutes les âmes en particulier. Loin d'être péché, ce sentiment est vertu parce que issu précisément de la charité qui ne peut que nous porter à aimer que ce qui est bon, que ce qui est aimable ; or ces gens-là sont mauvais ; donc.

2° Non, il ne faut pas les haïr tout entiers, en se refusant à leur donner le seul signe de charité qui soit encore raisonnablement et évangéliquement possible, la prière. On peut et on doit souhaiter leur conversion, implorer pour eux les lumières et la grâce de Dieu, et cela très sincèrement. Mais ceci n'a rien de contradictoire avec le sentiment de répulsion que doit nous inspirer leur personne en tout ce qu'elle a de mauvais et de haïssable.

3° Oui, il est permis et obligatoire, en charité, de souhaiter l'humiliation, la suppression des ennemis de l'Eglise : *Ut inimicos Sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris*, tout en réservant le vœu interne de leur conversion hypothétique, si c'est le bon plaisir de Dieu de leur pardonner.

4° *Il n'est pas permis* de donner à ces gens-là les *signes extérieurs* de charité que nous donnons à nos frères les amis de l'Eglise. C'est le renversement de l'*ordo caritatis*, et un grave péril, non seulement de scandale, mais aussi d'erreur pour les fidèles, qui perdent la vigueur de leur foi au spectacle de ces promiscuités soi-disant tolérantes, en fait diaboliques et parfaitement anti-évangéliques. Voir comment notre maître en charité, Jésus-Christ, a traité publiquement les ennemis publics de sa doctrine, et rapprocher ce fait de sa prière universelle pour tous ses ennemis.

Etc., etc. Nous en restons là ; le lecteur pourra à l'aise compléter le détail des conclusions pratiques qui ressortent assez clairement des principes que nous avons posés au début de cette réponse sur la manière exacte, théologique, d'entendre les obligations de la charité.

Rassurez donc vos bonnes religieuses, cher confrère. N'acceptez point comme péchés les malédictions qui sortent de leur cœur et de leurs lèvres à l'endroit des misérables qui nous persécutent. Apprenez-leur à réserver seulement, au fond de leur cœur, le compartiment où toute âme chrétienne doit confondre devant Dieu tous les frères ennemis dans un égal désir hypothétique et universel de conversion et de salut final.

Dites-leur aussi que, *data occasione*, elles devraient se montrer effectivement charitables en fait, pour autant que cette attitude serait de nature à faire quelque bien appréciable, sans mal ailleurs par contre-coup, à leurs ennemis.

Mais, ceci dit et compris, ne demandez pas à ces pauvres filles une chose aussi contradictoire que le silence approbatif, que l'attitude ralliée, que l'amour externe effectif, que la reconnaissance presque, à l'endroit des gens qui les écrasent, écrasant du même coup le Christ sur sa croix. La charité évangélique, entendue *cum ordine*, ne comporte pas du tout ces airs penchés, quasi contents, résignés en tout cas, sous la main qui frappe injustement. S'il y a une heure pour le martyre silencieux, quand il est devenu la seule protestation efficace contre le mal, il en est d'autres aussi pour la résistance à son invasion. Décidément, si la vie est une bataille, et on nous le dit assez — *militia est vita hominis super terram*, — ce n'est sans doute pas à la condition que les bonnes troupes, qui défendent la sainte cause, la cause de Dieu, restent l'arme au pied et se rendent bêtement à l'ennemi sous prétexte que la charité ne permet pas de vouloir ni de faire du mal à personne.

C'est encore de la charité bien entendue que la légitime défense *contra injustum aggressorem*. Expliquez cela aux bonnes Sœurs, et, loin de paralyser leur énergie de combat *contra injustum aggressorem*, excitez-les : elles n'y mettront jamais, ni vous non plus, ni nous tous non plus,

assez de haine de l'ennemi et de volonté efficace d'arriver à le *détruire :* l'enjeu de la bataille, c'est l'âme des enfants, c'est l'âme de la France, c'est la sainte cause de Dieu et de son Christ. *Ignem venit mittere in terram, et quid vult nisi ut accendatur ?*

Q. — Est-il permis à un prêtre d'acheter des obligations à lots comme celles de la Ville de Paris ou du Crédit Foncier ?

R. — Nous avons exposé, p. 241, que la *negotiatio mere lucrosa* interdite aux clercs par Benoît XIV, s'appliquait au fait de prendre des actions de banques ou autres sociétés commerciales réalisant un gain par le seul jeu de la spéculation.

Mais en ce qui concerne les valeurs dénommées ci-dessus, la situation est tout autre. En effet, il n'est pas interdit au prêtre de placer son argent : c'est au contraire une mesure de sage administration et de prudente économie, qui ne peut qu'être recommandée.

Or, il y a une première différence avec le cas visé à la page 241, en ce qu'il s'agit d'*obligations* et non d'*actions*. En matière financière, l'actionnaire est un véritable participant à la société : le dividende qu'il touche varie suivant la prospérité de la société, et en cas de mauvaises affaires de celle-ci, il peut être exposé dans certains cas à des appels de fonds ; l'obligataire au contraire est créancier de la société, et il ne touche que la somme représentant l'intérêt de l'argent qu'il a versé. — Autre différence : les obligations des villes, de Paris en particulier, et celles du Crédit Foncier, sont au premier rang parmi les placements sérieux, dits « de père de famille. » A ce titre, ils ont la faveur des petits capitalistes, et ne comportent aucun aléa.

La chance d'un lot éventuel ne modifie pas ce caractère, et ne leur donne en aucune façon l'apparence de valeurs de spéculation : en effet, la chance du lot a pour contre-partie la modicité de l'intérêt rapporté, et les rares gagnants ne peuvent en aucune manière être accusés de spéculer.

Le clerc peut donc acquérir ces valeurs *tuta conscientia.*

Nous avons reçu d'un éminent religieux, en exil, la note suivante au sujet de la formule : ***Benedicite, Deus.***

A la page 191 de l'*Ami du Clergé,* je trouve une question partant d'une traduction inexacte des textes qui en sont l'objet : *Benedicite, Deus.* — *Deus* est pris comme s'il était ici au vocatif, comme *Domine* dans *Benedic Domine.* Or *Deus* est tout simplement au nominatif, sujet de *benedicat* sous-entendu.

Pour le comprendre, faisons un petit rapprochement. Des deux textes en question, le premier se trouve à la fin de l'office de Primes, le second à la bénédiction de la table, telle que la donne le Bréviaire romain *ad calcem.* Le *Benedicite* des repas va nous expliquer le *Benedicite* de Primes.

A table que fait-on ? Il s'agit de bénir la nourriture que l'on va prendre. Celui qui préside, modestement et poliment, demande aux convives de donner cette bénédiction : « *Benedicite.* — Mais comment donc ? disent les convives, c'est à vous à bénir ! *Benedicite.* » — Et le président s'exécute et bénit. Il bénit, mais ce n'est pas lui qui bénit en réalité, il n'est que le ministre du Seigneur, c'est le Seigneur qui bénit. Aussi une variante se présente dans les anciens usages : au lieu de répondre *Benedicite* les assistants disaient équivalemment : *Dominus ;* c'est-à-dire, « c'est le Seigeeur qui doit bénir, *Dominus benedicat,* et c'est vous, son lieutenant en la circonstance, qui allez en son nom prononcer la formule de bénédiction. »

Ce préambule d'humilité et de politesse se retrouve à Primes, lorsque le supérieur ou l'hebdomadier, avant qu'on ne se retire pour le travail de la journée, demande pour cette journée la bénédiction du Seigneur : « *Benedicite,* dit-il, non pas au Seigneur, mais aux assistants, et ceux-ci de répondre à la politesse : — C'est vous qui allez nous bénir ; que Dieu nous bénisse par votre bouche. *Deus (benedicat).* — Eh bien oui ! reprend le supérieur ou l'hebdomadier. Que le Seigneur nous bénisse : *Dominus nos benedicat,* etc. » Tout ainsi s'harmonise, le pluriel de *Benedicite* avec le singulier de *Deus :* il n'y a pas à recourir, pour l'expliquer, au *pro ratione voluntas (Ecclesiæ).*

Quant à la réponse *Benedicite* des assistants, pour la bénédiction de la table, elle offre bien un pluriel de majesté, mais qui s'impose pour la réplique.

Ce n'est pas le seul exemple d'humilité et de civilité liturgiques. Le *Dominus vobiscum,* ℟ *Et cum spiritu tuo,* en est également un. L'Oraison, qui condense les sentiments du peuple fidèle assemblé, la Collecte, qui est aussi une *benedictio super populum,* ne se dit pas sans un échange de pieuses prévenances entre le célébrant et le peuple : « Le Seigneur soit avec vous, » pour écouter et exaucer la prière que vous voulez lui adresser. — « ℟ Que le Seigneur vous inspire et anime votre prière pour nous. — Oui, reprend aussitôt le célébrant, prions ensemble, nous ne faisons ici qu'un dans le Seigneur. *Oremus,* etc. » La prière dite, revient le dialogue, ou salut mutuel : ℣ *Dominus vobiscum.* ℟ *Et cum spiritu tuo.*

Mais à propos de l'office de Primes et de sa conclusion, ne vous semble-t-il pas que l'*Ami* intéresserait le clergé en lui expliquant la nature et la raison de cet appendice à la première heure du jour ? Il faut se représenter un monastère ou une collégiale. La famille monastique ou canoniale est réunie pour la prière du matin, après laquelle tous viennent au chapitre régler l'ordre du jour, c'est-à-dire les deux principales occupations de la journée du moine et du chanoine, comme aussi du clerc : 1° la prière, c'est-à-dire l'office divin, *opus Dei,* et 2° le travail, *opus manuum vel aliud.*

Donc 1° annonce de la fête et des saints dont c'est le lendemain l'anniversaire et que l'on devra dès les vêpres déjà connaître : d'où lecture du Martyrologe, suivi d'un verset et d'une oraison ; 2° distribution du travail, suivie de la prière *ad hoc : Deus in adjutorium*, etc., trois fois, *Kyrie, Pater*, ℣ et oraison. On ne va pas se séparer sans une instruction pour bien sanctifier la journée et remplir l'âme pendant l'*opus Dei* et le travail. Une lecture de la règle ou des canons va servir de direction et d'encouragement : lecture remplacée dans le *Breviarium* (abrégé) par un *Capitule* en guise de bouquet spirituel et comme conclusion de réunion au Chapitre, « *ad absolvendum capitulum, ad absolutionem capituli*, pour terminer le Chapitre » : « Chapitre de moines, Chapitre de chanoines, » peu importe. Il ne reste plus avant de partir que d'être muni d'une bonne bénédiction : *Benedicite.* ℟ *Deus.* — Et tout de suite : *Dominus nos benedicat*, etc., comme il est expliqué plus haut.

Q. — Un groupe de cultivateurs, disons cinquante, s'entendent et s'engagent mutuellement à porter le lait de leurs troupeaux à une fabrique de fromages ou de beurre qu'ils ont construite, et dont la gestion est confiée à un conseil d'administration choisi par eux et parmi eux.

Les profits résultant de la vente sont partagés entre les propriétaires de la fabrique au prorata du poids du lait fourni par chacun d'eux, sans tenir compte de la qualité du lait.

Or, il arrive qu'une brave ménagère retient chaque matin ou à peu près la quantité d'une tasse de crème, enlevée au lait qu'elle envoie à la fabrique.

Quelquefois elle ajoutera une quantité d'eau égale en poids à la quantité de crème ou de lait qu'elle a gardée pour les besoins de la famille.

1° Sa manière d'agir est-elle répréhensible ?

2° Quelle quantité constituera une matière grave de restitution ?

3° A qui faire la restitution, après plusieurs années d'une semblable pratique ?

R. — La solution n'est pas facile, parce que nous n'avons pas tous les éléments indispensables pour répondre clairement et catégoriquement; nous allons cependant essayer et faire de notre mieux.

Ad I. La manière d'agir de la femme en question est certainement répréhensible, car, malgré la phrase insérée dans l'exposé : « sans tenir compte de la qualité du lait, » il nous semble bien que c'est du lait pur, tel qu'on le trait, qui est demandé et sur lequel on compte. Il y a donc abus de confiance, fraude et tromperie, par conséquent vol.

Ad II. En nous reportant à ce que nous avons dit p. 97 et suiv., nous pourrions dire que la quantité ne serait pas assez grave pour constituer *certainement* un péché mortel, et que tout en obligeant à restitution elle n'y obligerait pas sous peine de péché grave, si sa valeur était inférieure à 60 francs, parce qu'il s'agit de petits vols, très petits chaque fois, mais continués tous les jours ou presque tous les jours, et sur une masse appartenant à une société dont aucun membre ne souffrirait gravement. Cependant cette société ne pourrait pas être comparée à de grandes sociétés très riches de chemins de fer ou d'assurance ; aussi, au moins pour notre part, c'est même avec un peu d'hésitation que nous allons jusque-là ; et nous ne trouvons aucun théologien osant affirmer clairement qu'une somme dépassant notablement 60 francs ne serait pas un péché mortel.

Ad III. D'après les données qui nous sont soumises, nous croyons que c'est à la société coopérative, mais par l'entremise du conseil d'administration qui a la gestion de tous les fonds, que cette restitution devrait être faite.

Jusqu'ici nous avons traité la chose à son point de vue le plus naturel, car il est certain qu'il y a eu un tort véritable de causé, parce qu'on ne pouvait pas tirer autant de beurre ou de fromage de lait mélangé d'eau ou dont on avait retiré de la crème, que si le lait avait été bien pur. Mais d'un autre côté, d'après les données du problème, il nous semble que cette femme, faisant partie de la société coopérative, doit par conséquent avoir sa part des profits, et de la restitution au prorata du lait fourni ; d'autres en ont fait partie qui peut-être n'en font plus partie ; d'autres au contraire n'en font partie que depuis peu de temps : alors les uns recevront plus qu'il ne leur est dû et les autres moins. Cependant, comme ce ne peut être considérable pour personne en particulier, et qu'on ne peut moralement faire mieux, nous nous en tiendrions encore à ce que nous avons dit.

Toutefois autre chose peut se présenter encore : comme on ne tient compte que du poids et non de la qualité, n'y a-t-il pas d'autres femmes (ne serait-ce même pas le plus grand nombre ?) qui ont fait comme celle-là ? Alors le problème devient à peu près insoluble.

Si cette femme donc croit en son âme et conscience, qu'un très grand nombre ou la plupart des autres femmes ont fait comme elle et ne penseront aucunement à restituer, et à cause de cela ne veut pas se croire obligée à restituer, nous la laisserions à sa bonne foi. Elle ferait mieux cependant de restituer aux pauvres approximativement ce dont elle croirait s'être enrichie indûment.

Q. — Ici, les honoraires sont de une piastre (cinq francs) ; au Canada français, vingt-cinq centins (1 fr. 25). Nos Canadiens des Etats-Unis envoient généralement leurs intentions de messes au Canada sous prétexte que pour le même prix ils ont quatre messes au lieu d'une. Et voilà que bon nombre de prêtres canadiens des Etats-Unis manquent d'intentions de messes.

Le curé peut-il représenter à ses paroissiens canadiens qu'ils ont tort d'envoyer leurs honoraires au Canada ; que suivant lui, ils n'ont pas plus de mérites dans les 4 messes qu'ils font célébrer là-bas, au taux fixé par l'Eglise au Canada, qu'ils en auraient à en faire célébrer une ici, au taux encore fixé par l'Eglise ; que ses paroissiens se trouvent bien attrapés, puisque, vu l'abondance d'intentions au Canada, leurs messes ne sont célébrées qu'après de longs mois, souvent même un an ? Les prêtres du Canada ne pouvant suffire à les acquit-

ter toutes, les évêques envoient des milliers d'intentions ailleurs.

Si le curé ne peut parler ainsi, l'*Ami* ne pourrait-il pas indiquer un moyen de nous aider en respectant le sentiment de l'Eglise à ce sujet ?

R. — Il n'est pas défendu aux curés des paroisses en question de chercher à maintenir l'habitude de faire célébrer les messes manuelles dans leurs églises, mais à condition de n'employer que des moyens honnêtes et conformes à la vérité. Examinons ceux qu'on met en avant.

1° Affirmer qu'une messe célébrée aux Etats-Unis avec un honoraire de cinq francs, taux fixé par l'Eglise, a autant de valeur que quatre messes célébrées au Canada à 1 fr. 25, taux encore approuvé par l'Eglise, est une chose qui n'est pas permise. Rien, en effet, ne nous permet ici de comparer les fruits de l'unique messe avec ceux des quatre autres messes, et l'affirmation catégorique est une tromperie pour les fidèles, en présence de l'incertitude de nos constatations.

Bien plus, le mérite d'une messe est quelque chose d'essentiel, qui lui appartient en dehors de tout honoraire, l'honoraire étant une chose secondaire qui n'influe en rien sur la valeur du sacrifice.

Il y a cependant dans l'offrande d'un honoraire plus élevé un sacrifice plus grand, qui compte comme dépouillement en faveur des défunts. Il y a aussi un acte de charité envers le clergé paroissial, que l'on aide ainsi à vivre au moyen d'honoraires qui n'ont été élevés à ce taux que parce que l'autorité ecclésiastique les jugeait utiles à l'honnête entretien du clergé.

2° Le délai qui sera apporté à la célébration des messes est une raison fort plausible à faire valoir dans le cas présent.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire ce qu'il pense d'une femme qui, de peur d'essuyer un refus, prend de temps en temps de l'argent à son mari pour les besoins du ménage ?

R. — D'un côté, d'après les lois divines et humaines, la femme n'est point l'esclave ni même la servante, mais la compagne de son mari ; elle a donc droit d'agir comme compagne et femme libre. — D'un autre côté c'est le mari qui, comme chef de la famille, a, de par la nature et de par la loi, l'administration et le gouvernement de la communauté, et par conséquent des biens communs. Mais c'est à la femme à peu près toujours qu'incombent les soins du ménage et le gouvernement intérieur de la maison ; en conséquence elle a droit à tout ce qui est nécessaire pour cela, et le mari a le devoir de le lui octroyer.

Il suit de là que si la femme ne prend à son mari que l'argent nécessaire ou même utile aux besoins de son ménage, le mari ne peut pas être *invitus* quant à la chose elle-même, puisque la femme y a droit, mais seulement quant à sa manière d'agir ou de prendre de son argent à son insu, et alors le péché ne peut pas être grave. Si même elle n'agit ainsi que pour n'avoir pas un refus injuste, ou pour qu'il n'y ait pas de brouille ou de querelles dans le ménage, pour qu'il n'y ait pas pour elle de difficultés trop graves ou trop ennuyeuses, il n'y aurait même pas de péché véniel, puisqu'elle a une raison suffisante d'agir ainsi : *ratio mediocriter gravis excusat a veniali.* A plus forte raison n'y aurait-il pas péché, si elle ne prend que bien peu de chose.

Mais au contraire il y aurait péché si elle prenait plus qu'il n'est utile pour les besoins du ménage ou ses besoins particuliers. Mais dès lors qu'elle ne prend que pour les besoins du ménage, on ne peut guère supposer qu'elle excède au point de faire un péché mortel.

Voici ce que dit Génicot : « Quæ ad suam familiæque sustentationem necessaria sunt, non tenetur uxor semper diserte a marito postulare, cum non sit serva, sed socia, ideoque aliquam partem in administratione rei œconomicæ sibi vindicare possit ; ideo si maritus irrationabiliter necessaria recusat, vel justam petitionem moleste laturus prævidetur, poterit uxor ea etiam clam subducere. »

Q. — Jadis, quand j'étais jeune (il y a 40 ans), les jours de communion du mois, on nous faisait réciter 5 *Pater* et 5 *Ave* aux intentions du Souverain Pontife, sous prétexte de nous faire gagner une indulgence plénière.

Cette indulgence plénière à gagner dans ces conditions par le fait de la communion mensuelle existe-t-elle véritablement ? — Si oui, faut-il que cette communion soit générale, c'est-à-dire faite par plusieurs, en corps, en groupe ? ou bien suffirait-il qu'elle soit purement et simplement mensuelle, à la disposition de tout communiant ?

R. — Pour la communion mensuelle, il y a une indulgence de *dix ans* chaque fois, et une *indulgence plénière* une fois l'année en la fête principale de la ville ou de la localité [1]. Cette concession est du 10 avril 1580.

Récemment Léon XIII, par le bref *Nihil adeo* du 8 janvier 1886, accorda pour tous les temps et tous les lieux une indulgence plénière aux fidèles qui, après s'être confessés, prendront part à la communion générale, lorsqu'elle se fait un dimanche de chaque mois, sous la direction des Pères Jésuites, et prieront aux intentions du Souverain Pontife dans l'église de la Compagnie de Jésus, ou dans toute autre église administrée par le clergé séculier où, sous la direction des mêmes Pères, se fait cette communion [2].

La pratique que vous nous signalez ne visait donc pas les concessions que nous venons d'exposer. Toutefois elle pouvait se justifier par le désir de gagner les indulgences des confréries, surtout de celle du Carmel, ou encore celles de la prière *En ego, o bone et dulcissime Jesu.*

[1] *Raccoltà*, n. 65, p. 94.
[2] *Summ. Indulg. S. J.*, 1886.

PETITE CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

De toutes les inventions récentes, la télégraphie sans fil est assurément celle qui a excité la plus vive curiosité, aussi bien chez les profanes que chez les savants initiés aux mystères de la science de l'électricité. Aussi croyons-nous intéresser nos lecteurs en les entretenant quelques instants de cette fameuse découverte.

Nous commencerons par décrire les appareils essentiels à toute télégraphie sans fil; puis nous signalerons les divers perfectionnements qui y ont été apportés ces années dernières. En d'autres termes, nous donnerons d'abord la théorie, puis les essais de réalisation pratique de cette théorie.

I. — Il y a déjà longtemps que l'électricité a fait oublier l'ancienne télégraphie optique; bien rares en effet sont ceux qui ont vu autrefois s'agiter les grands bras de ces sortes de moulins à vent qui, par des signaux de convention, transmettaient les nouvelles de colline en colline. Encore aujourd'hui, sur mer, les navires transmettent leurs dépêches aux sémaphores par des signaux optiques, et sur terre les places fortes possèdent des projecteurs de lumière pour assurer leurs communications en cas de guerre. Eh bien! la télégraphie sans fil n'est pas autre chose en principe que cette télégraphie par la lumière.

En effet, nous avons déjà dit [1] que la lumière et l'électricité ne sont que les manifestations d'un même phénomène : la vibration de ce fluide élastique impondérable qu'on a appelé *éther*. L'une et l'autre se propagent de la même manière : par des ondulations analogues aux ondes sonores; l'une et l'autre se transmettent avec la même vitesse : 300 mille kilomètres à la seconde; une seule différence les caractérise : la plus ou moins grande rapidité de leurs vibrations.

Dans la télégraphie sans fil, il faudra donc d'abord un *projecteur* d'électricité analogue au projecteur de lumière de la télégraphie optique. Cet appareil sera le *transmetteur*. Mais comme nous n'avons pas d'organe analogue à l'œil pour percevoir les vibrations électriques, il nous faudra en plus un instrument qui les puisse enregistrer : ce sera le *récepteur*. Le récepteur agira donc vis-à-vis des ondes électriques comme une plaque photographique vis-à-vis des rayons lumineux. Il y a du reste longtemps déjà qu'en astronomie on a substitué à l'observation directe de l'œil l'observation photographique, dont le double avantage est d'être plus précise et de conserver l'impression perçue.

Etudions séparément ces deux instruments essentiels : le transmetteur et le récepteur.

[1] Voir notre première *Causerie scientifique*, n° du 5 mars, p. 225 et suiv.

Le *transmetteur* n'est ni plus ni moins que ce que nous avons déjà appelé le *radiateur* de Hertz. La pièce la plus importante est une puissante bobine de Ruhmkorff excitée par une batterie de piles dont le courant peut être arrêté ou lancé à volonté par un interrupteur analogue au levier du manipulateur Morse. Les deux bornes de la bobine où aboutissent les deux bouts du fil secondaire ou fil induit sont reliées à deux petites sphères de cuivre d'un centimètre de rayon. Deux plus grosses sphères de cuivre plein, de 10 centimètres de diamètre, sont enfermées dans une boîte étanche faite de matière isolante et remplie de vaseline ou d'huile de naphte. Cette boîte est placée entre les deux petites boules, mais sans les toucher. Quand on lance le courant, le potentiel ou la tension électrique s'accroissent rapidement dans les grosses sphères. Alors, entre une grosse et une petite sphère éclate une étincelle bien nourrie sous forme de décharge oscillante : c'est cette étincelle qui donne naissance aux fameuses radiations hertziennes ou rayons électriques.

Pour que ces radiations soient très rapides et se produisent bien, il faut que l'étincelle éclate brusquement; l'expérience montre que pour cela les sphères doivent être très polies et plongées dans un milieu isolant pour n'être pas oxydées. Mais, de même que des phares lumineux portent d'autant plus loin qu'ils sont plus élevés, de même, si l'on veut que les ondes électriques se propagent au loin, il faudra qu'elles se produisent à une hauteur convenable. Voilà pourquoi on reliera au sol une des grosses sphères, et on mettra l'autre en communication avec une sorte de mât métallique, vertical et isolé, qu'on appelle *antenne*. C'est ce conducteur qui sera l'*excitateur de charge* et transmettra les radiations électriques dans toutes les directions.

Voilà donc les rayons électriques lancés comme des rayons lumineux à travers l'espace. Comment le poste récepteur sera-t-il averti de leur expédition? Quelle espèce de plaque sensible pourra se laisser impressionner par eux? En d'autres termes, quel œil artificiel, à défaut d'œil naturel, pourra les percevoir? La grande difficulté, c'était donc de trouver ce qu'on appelle aujourd'hui un *détecteur d'ondes*, c'est-à-dire un organe sensible aux ondes électriques; cet organe a été imaginé par M. Ed. Branly, l'éminent professeur de physique de l'Institut catholique de Paris.

Cet appareil très simple consiste en un tube de verre étroit de 4 centimètres de longueur, dans lequel on a fait le vide à 4 millimètres. Deux sortes de pistons sont placés en regard à l'intérieur du tube, et laissant entre eux un intervalle d'environ un demi centimètre. Ce petit espace est rempli d'une fine poudre métallique, généralement de la limaille d'argent et de nickel. Si l'on interpose ce tube dans le circuit d'une pile ordinaire, le courant ne passe pas, parce que ces grains de limaille sont en désordre, se rejoignent mal, et ne présentent que de mauvais points de

contact ; cette poudre joue alors le rôle d'isolateur. Mais que ce tube vienne à être frappé par les ondes électriques dont nous venons de parler, alors l'ordre s'établit entre les particules métalliques ; elles s'orientent et forment entre elles une chaîne ininterrompue qui relie les deux pistons métalliques. Dès lors le courant passe comme à travers un fil continu. Le passage de ce courant sera signalé soit par un galvanomètre, soit par un récepteur Morse qui pourra ainsi enregistrer l'arrivée des rayons électriques.

Quand le tube à limaille a été ainsi caressé par l'effluve, il reste bon conducteur, même après le passage de l'onde, de sorte que le courant de la pile locale continue à le traverser. Si l'on veut avoir des signaux répétés, il faut donc rétablir le tube dans son état primitif, ou, comme on dit, le remettre en état de réception. Pour cela on adapte au circuit un électro-aimant qui, actionné automatiquement par le courant, fait frapper sur le tube un léger coup de marteau. Aussitôt les molécules métalliques se désagrègent, la résistance électrique du tube devient considérable, le courant s'arrête instantanément, et l'appareil se trouve prêt à enregistrer un nouveau signal.

Le principe de ce récepteur consiste donc à produire, sous l'action des radiations électriques, des *cohésions* et des *décohésions* d'une poudre métallique ; d'où le nom de *cohérer* ou *cohéreur* que lui ont donné les Anglais. En France, on l'appelle plutôt le *radioconducteur* Branly.

Pour mettre ce tube en contact avec les rayons électriques expédiés par le transmetteur, on le relie d'une part à la terre, et de l'autre avec un mât métallique ou antenne tout à fait semblable à l'antenne du poste expéditeur. Il est de plus, comme nous venons de le dire, mis en communication avec le circuit d'une pile dans lequel est intercalé un récepteur Morse.

Pour tout résumer, reprenons en deux mots la manœuvre de ces appareils. Au poste expéditeur, au moyen d'un interrupteur à levier, on lance par l'antenne dans l'espace une série d'ondulations électriques séparées par un intervalle de quelques dixièmes de seconde. L'arrivée de ces ondulations au poste destinataire est signalée par le tube à limaille et enregistrée par le récepteur Morse. Celui-ci marquera sur une bande de papier une série de points très rapprochés qui pourront prendre les dimensions d'un petit ou d'un grand trait ; on utilisera alors, si l'on veut, les signes conventionnels de l'alphabet Morse.

II. — Tel est le principe de la télégraphie sans fil. En théorie, tout doit réussir à merveille ; en pratique, c'est bien autre chose.

Cette fameuse télégraphie sans conducteur a eu le sort de toutes les inventions similaires. Quand les journaux lancent dans le monde la nouvelle d'une découverte sensationnelle, on remarque d'abord dans le public une certaine incrédulité ou plutôt une certaine défiance ; c'est ce qui est arrivé autrefois pour les chemins de fer, pour la télégraphie ordinaire et le téléphone. A ce premier moment de surprise et de doute succède généralement dans les esprits une période d'enthousiasme exagéré ; on dit merveilles de la nouvelle invention, les résultats sont extraordinaires, ils dépassent toutes les prévisions, etc. Ce n'est que plus tard que les choses sont remises au point, et que l'engouement fait place à une admiration plus conforme à la vérité. C'est le sort qui était aussi réservé à la télégraphie sans fil. Elle a eu son ère de gloire exagérée. Que n'a-t-on pas dit des révolutions qu'elle devait introduire dans le monde de l'industrie et dans le domaine des relations sociales ? C'était un fait acquis : les vaisseaux en pleine mer resteraient perpétuellement en relation avec les côtes, plus de navires égarés dans les brumes, plus de collisions possibles. Plus de ce matériel encombrant de télégraphie que les corps d'armée traînaient avec eux, plus de risque de laisser l'ennemi s'emparer des communications. Même, à certain jour de l'année 1899, une vraie panique à la Bourse de Londres s'empara des actionnaires de la Compagnie des câbles télégraphiques ; les valeurs minières devaient tomber par suite de l'abondance des fers et des cuivres que l'abandon des anciennes lignes allait jeter sur le marché.

Maintenant que le calme s'est fait dans les esprits, nous pouvons à sang froid étudier les divers perfectionnements réalisés depuis trois ou quatre ans, examiner les résultats acquis pour le présent, et entrevoir les espérances de l'avenir.

Les premières expériences de télégraphie sans fil avaient été faites en 1897 par M. Branly, aidé du savant constructeur parisien M. Ducretet. Elles avaient eu lieu entre le dôme du Panthéon et la tour Eiffel, sur une distance de 4 kilomètres. Malgré les conditions défavorables qu'offrait l'atmosphère d'une grande ville sillonnée de conducteurs électrisés, elles avaient réussi au delà de toutes les espérances. D'autres efforts avaient été tentés par le lieutenant de vaisseau Tissot, opérant à Brest au nom du ministère de la marine, et par M. Popoff, professeur à l'école navale de Cronstadt.

Mais la gloire d'avoir rendu vraiment pratique ce nouveau mode de communication lointaine revient sans contredit à un jeune physicien italien, M. Guglielmo Marconi (né en 1875).

Ses premiers travaux datent de 1897. Partant du principe de l'analogie des rayons électriques et des rayons lumineux, il imagina de projeter les premiers comme on projette les seconds au moyen des lentilles à échelons des phares. Pour cela, il enchâssa une lentille d'ébonite en avant d'une boîte en métal renfermant les deux sphères de l'excitateur de charge. La lentille augmente l'intensité des radiations électriques, les dirige vers un but déterminé ; la boîte joue le rôle d'écran pour toutes les autres directions.

Puis, ayant remarqué que la portée des rayons

électriques augmentait avec la hauteur des antennes, il imagina de remplacer celles-ci par des sortes de cerfs-volants reliés à l'appareil terrestre par un fil métallique. Par ce procédé, il étudia les lois de transmission des ondes à travers les montagnes et les bras de mer, et il put se convaincre qu'on pouvait envoyer des signaux à plusieurs centaines de kilomètres.

Mais le rêve constant du jeune savant fut de pouvoir mettre en communication le vieux et le nouveau monde sans l'intermédiaire des câbles interocéaniques. Dès la fin de 1901, croyant avoir réussi, il avait fait annoncer que des signaux expédiés de Terre-Neuve avaient été recueillis sur la côte anglaise. Mais, en général, le monde savant accueillit cette nouvelle avec défiance. Bien des causes en effet peuvent agir sur un récepteur, et tant qu'une phrase complète avec réponse n'aura pas été transmise, on ne peut être sûr du succès, la mystification étant trop facile en ce genre d'expériences.

Enfin, en janvier dernier (1903), M. Marconi put annoncer que des *radiogrammes* officiels avaient été échangés entre le président Roosevelt et le roi Edouard VII, depuis la station de Gape-Cod (Etats-Unis) à celle de Poldhu (Angleterre). Toutefois, on affirme maintenant que, cette dernière ne disposant pas d'une énergie suffisante, la réponse d'Edouard VII n'aurait pu parvenir et aurait dû être envoyée par le câble sous-marin ordinaire. Quand même, il est certain désormais qu'on peut expédier à travers l'Atlantique des *hertzogrammes*, ou *étherogrammes*, ou *marconigrammes*.

C'est là assurément un très beau résultat. Pour y arriver, M. Marconi a dû faire subir à ses appareils différentes modifications que nous allons brièvement indiquer.

D'abord le *générateur* d'électricité. La bobine de Ruhmkorff, utilisée jusqu'ici, ne peut guère dépasser une puissance de 300 ou 400 watts (un demi cheval-vapeur environ). C'était trop peu pour expédier des ondes jusqu'en Amérique. De même que dans les grandes villes on avait déjà substitué aux piles ordinaires des postes télégraphiques des dynamos débitant plus d'électricité et à meilleur compte, de même, M. Marconi remplaça la bobine par une dynamo réglée de manière à fournir un courant alternatif de très haute fréquence. Cette machine constitue alors un foyer très puissant capable de rayonner des ondes de très grande intensité.

L'*antenne* ensuite. Depuis quelque temps déjà le simple mât vertical avait été remplacé par une antenne plus complexe, constituée par une série de tiges et de fils de cuivre affectant la forme d'un candélabre gigantesque. Cette fois, M. Marconi lui fit encore subir une complète transformation. La nouvelle antenne est formée d'un vaste réseau de fils disposés en une immense pyramide quadrangulaire de 70 mètres de haut, renversée la pointe en bas, et soutenue par quatre pylônes de bois. Une pareille installation a exigé un travail et des matériaux considérables ; on dit que le prix d'une de ces stations dépasserait un million de francs. On comprend alors que le poste anglais ait pu se trouver insuffisant.

Puis le *détecteur d'ondes* ou *récepteur*.

On sait que pour la transmission des dépêches par câbles interocéaniques, on ne peut utiliser le récepteur Morse, parce que le courant à son arrivée est trop faible et trop prolongé pour actionner un électro-aimant. On emploie dans ce cas une sorte de galvanomètre très sensible enregistrant simplement le sens du courant. Un courant d'un sens donné correspond au point, un courant de l'autre sens correspond au trait de l'alphabet Morse. C'est un système analogue qu'a imaginé M. Marconi. Ce jeune physicien savait qu'un des instruments les plus sensibles à l'action électrique est le téléphone, il essaya donc d'introduire le téléphone dans le récepteur. C'est ici que l'appareil se complique, et qu'il devient difficile à expliquer à quiconque n'est pas très au courant des théories physiques de l'aimantation. Essayons tout de même.

Prenons un électro-aimant et un aimant ordinaire en fer à cheval ; plaçons-les horizontalement, l'un en face de l'autre, pôles contre pôles. Puis faisons tourner l'aimant d'un mouvement rapide. Chaque fois que deux pôles de même nom se trouvent en regard, il y a diminution d'aimantation dans le noyau de l'électro ; il y a augmentation dans le cas contraire. Supposons d'autre part la bobine de l'électro formée de deux fils comme celle de Ruhmkorff, l'un primaire, l'autre secondaire ; soit le fil primaire relié à l'antenne et à la terre, le fil secondaire relié à un téléphone ordinaire. Ce dispositif rappelle un appareil très curieux, inventé par le danois Poulsen et destiné à remplacer les cylindres des phonographes par une lame d'acier aimanté.

Ce procédé du téléphone est assurément très ingénieux : un son bref correspond à un point, un son plus prolongé à un trait de l'alphabet Morse. Rien d'extraordinaire en cela, du reste : on sait que les employés exercés du télégraphe comprennent les dépêches au seul tic-tac du récepteur, ils ne prennent même pas la peine de lire la bande ; on dit qu'en Angleterre et en Amérique il n'y a pas d'autre mode de réception. Notons toutefois un grave inconvénient de ce nouveau système : celui de ne pas enregistrer la dépêche.

Reste enfin un quatrième perfectionnement à réaliser : c'est la *syntonie* entre la transmission et la réception. Expliquons-nous par deux comparaisons.

Pour impressionner une plaque photographique, il faut une certaine quantité de lumière ; il en faut d'autant moins que la plaque est plus sensible. L'art du photographe consiste à régler le diaphragme de son instrument et le temps de pose suivant l'intensité lumineuse du jour et suivant

la sensibilité de sa plaque. De même pour le détecteur d'ondes ou récepteur en question. Pour qu'il puisse être impressionné convenablement par les rayons électriques, il faut qu'il soit *accordé* avec l'appareil générateur des ondes ; celles-ci ne doivent être ni trop ni trop peu intenses, ni trop ni trop peu rapides ; il faut en un mot qu'il y ait *syntonie* entre la transmission et la réception.

D'autre part, quand on fait parler un diapason ou une voix humaine devant les cordes d'un piano à queue, ces cordes-là seules vibreront et renforceront le son produit qui seront *accordées* avec lui, c'est-à-dire, qui donneront le même nombre de vibrations que lui. De même notre détecteur d'ondes. Les ondes envoyées par l'antenne se transmettent dans toutes les directions, et peuvent impressionner tous les récepteurs situés dans leur rayon d'action. La perfection serait donc d'accorder si bien le transmetteur avec un récepteur donné, que celui-ci seul puisse signaler la présence des ondes expédiées. Par là on pourrait, par exemple, d'un port déterminé envoyer des messages à toute une série de navires en pleine mer, sans que chacun de ces différents postes soit gêné par les transmissions faites aux autres ; il suffirait pour cela d'établir au transmetteur une sorte de harpe dont chaque fil serait accordé pour un récepteur donné. Par là enfin serait assuré le secret des communications. En cas de guerre, par exemple, les ondes électriques pourraient traverser les rangs de l'ennemi sans que celui-ci ait aucun moyen de les arrêter ou même d'être averti de leur passage. Les ondes envoyées par des postes différents pourraient sans se contrarier traverser les espaces, tout comme les ondes sonores partant d'un orchestre arrivent à notre oreille sans se détériorer.

Tout cela est très beau ; mais arrivera-t-on jamais à réaliser cette syntonie si désirable ? M. Marconi le croit. Il prétend même l'avoir obtenue d'une manière à peu près parfaite. Mais nous avons des raisons d'en douter. La preuve, c'est qu'au moment des expériences de janvier dernier, tous les postes de la côte anglaise et même ceux de la côte française ont été impressionnés par les ondes de la station de Poldhu. M. Marconi a eu beau superposer des ondes électriques d'intensité diverse pour dérouter les postes côtiers, il a eu beau user du stratagème de *brouiller* les transmissions : on a pu savoir, entre autres choses, que la station anglaise avait travaillé pendant 55 heures consécutives à faire parvenir en Amérique le message du roi Edouard. L'artifice fut même découvert, et l'on put accorder plusieurs récepteurs avec l'appareil de M. Marconi.

Quoi qu'il en soit, un fait reste maintenant acquis : c'est la possibilité de la transmission sans fil à travers les 5000 kilomètres de l'Océan. Un autre fait reste également acquis, jusqu'à présent du moins : c'est le caractère impratique de cette transmission. En effet, les appareils sont presque aussi coûteux que les câbles ; ils sont encombrants, et même dangereux si l'on se sert des courants à très haute fréquence. Ensuite, l'expédition des signaux est très lente ; c'est à peine si l'on peut transmettre dix mots à la minute, tandis qu'un câble en donne plus de 200. De plus, les ondes électriques peuvent être gênées dans leur marche par une série de phénomènes naturels, tels que des orages violents, des aurores boréales, des perturbations magnétiques, etc. Enfin, — et c'est le plus grave inconvénient, — si l'on veut établir à demeure ces postes interocéaniques, il faudra leur donner une puissance d'action telle qu'elle écrasera pour ainsi dire tous les postes voisins de moindre importance ; il faudra alors renoncer à entretenir des communications hertziennes entre les navires et les ports de mer ; or, c'est à assurer ces communications que la télégraphie sans fil se montrera de beaucoup le plus utile.

Conclusion. — La télégraphie par fil a donc encore de beaux jours à vivre, et les actionnaires des sociétés des câbles sous-marins peuvent sans crainte conserver leurs titres en portefeuille. — Mais il n'en est pas moins vrai qu'en sept ans cette invention a fait des progrès de géant, et nous ne pouvons pas prévoir jusqu'où elle pourra nous conduire. Certains vulgarisateurs modernes, plus littérateurs qu'astronomes, et plus rêveurs que savants, ont-ils déjà pensé à l'utiliser pour les communications interplanétaires, nous ne savons pas. Après tout, la distance de la lune à la terre ne vaut guère que 80 fois la distance de l'Angleterre à l'Amérique. D'autre part, le fluide éthéré, organe de la transmission des ondes électriques, est répandu par tout l'espace cosmique ; pourquoi n'essaierions-nous pas d'entrer en relation télégraphique avec les habitants (bien hypothétiques !) de notre satellite ? Et si nous pouvons causer avec les Lunaires, pourquoi pas avec les Martiens ??

CONGRÉGATIONS ROMAINES

Sacrée Congrégation du Concile

Séance du 20 décembre 1902

Cause *per Summaria precum*

Ceriniolen.[1]

Dispense d'une irrégularité provenant d'une difformité générale

Il s'agit d'un sous-diacre, V., que son évêque ne veut pas accepter au diaconat sans une dis-

[1] Cerignola, Napolitain.

pense, au moins *ad cautelam*. Voici le cas tel qu'il est exposé par le chancelier de l'évêché :

V. est d'abord affecté d'une maladie du système nerveux ; de plus, il est mal constitué et sa physionomie provoque le rire au premier abord. Il fut un temps où les jeunes garçons, qui sont toujours sincères, en le rencontrant dans les rues, s'arrêtaient pour le regarder avec un air où la surprise se mêlait à l'insulte. En outre, V. est très surexcitable et pour la moindre contradiction il devient maniaque au point de se rendre impossible dans une maison d'éducation. C'est pour ce motif qu'il a dû passer la dernière année scolaire auprès de l'évêque de Foggia, Mgr Mola, soustrait à tout contact avec les autres élèves dans les écoles, et recevant des leçons particulières de théologie du vicaire général.

A Foggia, Mgr l'évêque lui-même a constaté en V. d'excellentes qualités morales, une intelligence suffisante et une amélioration de la santé.

Il faut encore ajouter que V., affligé de bégaiement et parlant encore assez facilement quand il est calme, éprouve beaucoup de difficultés à le faire quand il est ému. En tout cas, il n'y a aucun défaut substantiel dans la prononciation des paroles de la consécration ; et l'on peut même dire qu'il n'y en a pas d'accidentel, bien qu'il y ait un léger intervalle entre les mots.

Ces défauts d'ailleurs sont largement compensés par une grande bonté de cœur, une piété sincère et une pureté de mœurs vraiment exemplaire. A cause de tout cela, on demande la dispense de l'irrégularité *saltem ad cautelam*.

La S. Congrégation a répondu : « *Dummodo adsit Ecclesiæ necessitas, nullus habeatur irreverentiæ timor in sacro faciendo, neque scandali neque admirationis occasio esse possit Oratoris promotio, arbitrio et conscientiæ Episcopi* [1]. »

Lettre de la S. Congrégation du Concile à l'évêque de Zamora sur la profession de foi, qui peut être faite avant la prise de possession.

Rm. Dn. uti frater ;

Postulato in novissima tua relatione status istius diœcesis exhibito, quoad fidei professionem a parochis emittendam, Emi Patres rescribendum censuerunt :

Detur responsum uti in una *Tirasonen. Visationis SS. Liminum*, Die 11 Maii 1782, ad 1 dubium, quod sic se habet : « An obtinentes beneficium cum cura animarum, dignitates et canonicatus in ecclesiis metropolitanis vel cathedralibus satisfaciant præcepto S. Concilii Trident. sess. 44, c. 12 de Ref., si professionem fidei emittant post susceptam institutionem et antequam in possessionem immittantur in casu, etc.? — Resp. *Affirmative.* » Idque Tibi notificari voluerunt, prout per præsentes exequor.

Interim debito cum obsequio me profiteor.

A. T. — Romæ, 23 aprilis 1902. — *Zamoren. Rmo Episcopo.* — Uti fr.

A. Card. Di Pietro, *Præf.*
B. Arch. Nazianz., *Secret.*

[1] Des autres causes traitées dans cette séance, les unes sont *sub secreto*, les autres n'ont pas d'intérêt général ; de même pour la séance du 31 janvier 1903. Dans celle du 28 février, il y a deux causes de dispense de mariage, *sub secreto ;* les autres sont des questions locales de patronat, dont il est inutile de s'occuper ici.

Sacrée Congrégation des Indulgences

I

11 février 1903.

Les prêtres tertiaires de Saint-François qui, retenus par les occupations du ministère, n'ont pu se rendre à l'oratoire où est donnée publiquement la bénédiction papale ou l'absolution générale, peuvent la recevoir pendant l'un des jours de l'octave.

Beatissime Pater,

Sacerdotes Tertii Ordinis sæcularis S. Francisci, ad osculum S. Pedis provoluti, humiliter implorant ut, qui ex ipsis muneribus sacerdotalibus impediti fuerint quominus adsignatis diebus ecclesiam vel oratorium adire valeant ad recipiendam Benedictionem papalem vel absolutiones generales cum adnexa plenaria indulgentia præfato Tertio Ordini concessas, easdem recipere possint quocumque die inter festi octiduum occurrente, ne tanto bono spirituali inculpabiliter priventur.

Et Deus, etc.

Vigore specialium facultatum a SS. D. N. Leone Pp. XIII sibi tributarum, S. Cong. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita benigne annuit pro gratia juxta preces, ceteris servatis de jure servandis. Contrariis quibuscumque non obstantibus. Præsenti in perpetuum valituro.

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. Cong. die 11 Februarii 1903.

A. Card. Tripepi, *Præf.*

II

Indult permettant aux membres de la Mission de commuer les obligations du privilège sabbatin en faveur des Filles de la Charité et des personnes vivant dans leurs maisons, même dans les lieux où il y a des couvents de Carmes.

Très Saint Père,

Auguste Veneziani, procureur général de la Mission, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, lui demande la faculté de pouvoir commuer, en faveur des Filles de la Charité et des personnes demeurant dans les établissements dirigés par ces Sœurs, le Petit Office de la sainte Vierge, les jeûnes et les abstinences imposés pour le privilège *sabbatin* à ceux qui portent le scapulaire du Mont-Carmel, même dans les lieux où il y a des couvents ou des maisons de Carmes, parce qu'il est fort difficile aux personnes en question de se rendre auprès de ces religieux pour obtenir la commutation désirée.

Et Deus, etc.

S. Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita, utendo facultatibus a SS. D. N. Leone Pp. XIII sibi specialiter tributis, benigne annuit pro gratia juxta preces. Præsenti in perpetuum valituro. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

A. Card. Tripepi, *Præfectus.*
† Franciscus Sogaro, Arch. Amiden., *Secr.*

S. Congrégation de l'Index

5 mars 1903.

Ont été condamnés les livres suivants :

Ferdinand Buisson. — *La religion, la morale et la science : leur conflit dans l'éducation contemporaine.* Paris, Fischbacher, 1901.

JULES PAYOT. — *De la croyance.* Paris, Félix Alcan, 1896.

JULES PAYOT. — *Avant d'entrer dans la vie. — Aux instituteurs et institutrices. — Conseils et directions pratiques.* Paris, Armand Collin, 1901.

P. SIFFLET. — *Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne. Les sept mystères chrétiens :* Péché originel; Incarnation; Rédemption; Eucharistie; Résurrection des corps; Eternité des souffrances; — au regard de la nature, de la raison et de l'irréligion. — Librairie Saint-Augustin, et librairie Delhomme et Briguet.

L'AMI DU CLERGE et les livres

Comptes rendus bibliographiques

La Sainte Bible polyglotte, par F. Vigouroux. — ANCIEN TESTAMENT. Tome III : *Les Paralipomènes. Esdras. Néhémie. Tobie. Judith. Esther. Job.* — Un vol. gr. in-8 de 838 p., prix de souscription 7 fr. — Paris, Roger.

Les Livres Saints et la critique rationaliste, *Histoire et Réfutation,* par F. Vigouroux, avec illustrations par M. Douillard, membre du Jury de l'Ecole des Beaux-Arts. — 5 vol. in-12 de XXIV-540, 676, 570, 676 et 630 p., 20 fr. — Paris, Roger.

Nouveau Testament, par Glaire et Vigouroux. — In-18 de C-796 p., 2 fr. — Paris, Roger.

I. — L'*Ami du Clergé* a été l'un des premiers et des plus zélés à recommander, en 1896, la grande entreprise scripturaire de M. Vigouroux. Après les longueurs et les tâtonnements inséparables des débuts, l'œuvre se poursuit rapidement. Elle fait le plus grand honneur à la science française et a trouvé le meilleur accueil, même à l'étranger, qui, en dehors des anciennes Polyglottes du XVI^e^ siècle, aujourd'hui introuvables, ne peut rien offrir de comparable. — En réponse à une petite campagne de jalousie que l'on avait essayé d'ourdir quelque part (à l'étranger) contre la nouvelle *Polyglotte,* M. Vigouroux a reçu une belle lettre du P. Lepidi, maître du Sacré-Palais, qui lui transmet l'expression de l' « admiration » et des « félicitations » du Saint-Père; et l'on sait aussi que M. Vigouroux vient d'être nommé secrétaire de la *Commission biblique* instituée récemment à Rome.

II. — Quant aux *Livres Saints et la critique rationaliste,* la nouvelle édition en a été mise au courant des travaux récents. Elle comprend, comme l'indique le sous-titre, deux parties, dont chacune se vend séparément : la première (t. I-II) est l'*histoire* même des attaques contre la Bible, depuis les calomnies païennes contre les Juifs jusqu'au rationalisme contemporain ; et les 350 pages qui sont consacrées (au t. II) au déisme anglais et au philosophisme français sont incontestablement l'un des meilleurs exposés des ravages de l'incrédulité au XVIII^e^ siècle. — La deuxième partie (t. III-V) étudie par le menu les principales difficultés soulevées par les sciences modernes contre la Bible, Ancien et Nouveau Testament. C'est cette deuxième partie dont les variations incessantes de l'erreur rendaient le plus nécessaire la mise au point. — Quant à la première partie, elle peut être envisagée comme un travail définitif (sauf les additions que les nouveautés de l'erreur apporteront au chapitre final) ; et dans son ensemble, elle constitue à elle-même une fort bonne réfutation. Montrer l'erreur sous son vrai jour et dégagée de ses oripeaux de séduction, c'est déjà la dissiper.

Polyglotte et *Livres Saints* sont deux œuvres l'une et l'autre magnifiquement illustrées. A signaler surtout, dans *Livres Saints,* les très nombreux portraits de savants : il est toujours suggestif de contempler les traits mortels des gens dont on étudie les idées.

III. — Le *Nouveau Testament* de M. Glaire, avec notes de M. Vigouroux et une série de prières diverses en tête (dont l'*Ordinaire de la messe),* est à recommander, d'abord comme excellent ouvrage d'Ecriture Sainte, et puis comme livre de *messe* pour les fidèles, surtout si on leur fait connaître la nouvelle édition sur papier indien, avec filets rouges (3 fr.).

Commentaire critique et moral sur l'Evangile selon saint Luc, par P. Girodon, prêtre, directeur de l'Ecole Fénelon (Paris, VIII^e^). — In-8 de XV-580 p., 6 fr. — Paris, Plon.

M. Girodon dédie « cet ouvrage de sa vieillesse » à tous ses anciens élèves, « et particulièrement à ceux qui sont prêtres. » C'est le legs suprême d'un père à ses enfants. C'est le testament d'une vie toute dévouée à la jeunesse. Et ces pages, en effet, dès que vous les ouvrez, vous versent dans l'âme quelque chose du recueillement pieux et de la mâle tendresse qui accompagne l'expression des dernières volontés. M. Girodon a mis ici toute son âme, cette fleur d'âme qui donne son épanouissement et son parfum au soir des belles vies. Il y a mis aussi toute sa science ; mais sa science n'a rien de livresque ni de hérissé, elle est bien plutôt le résidu substantiel, savoureux, d'études qui ont toujours été très avisées, très éclairées des lumières de la critique, mais toujours aussi et surtout échauffées d'amour et achevées dans la méditation. Il est au courant de tous les travaux de l'exégèse contemporaine ; mais on le sent plutôt qu'il ne le dit. Il se garde d'afficher son érudition et de multiplier les références critiques, et peut-être les spécialistes de la critique lui en feront un reproche. Mais il nous dit l'essentiel ; et ce qu'il nous dit suffit toujours à dissiper les obscurités et éclairer les beautés du texte inspiré. Là où la philologie lui semble un peu courte (et elle est courte par tant d'endroits), il n'hésite pas à faire intervenir la psychologie (par exemple pour l'identification de Madeleine et de la pécheresse de saint Luc) ; et les spécialistes vont l'accuser d'introduire le subjectivisme dans la critique. Mais le moyen de faire abstraction de « son sujet, » de soi-même, quand on touche à l'Evangile ? et, en modifiant d'un mot la pensée de Platon, n'est-ce pas de l'Evangile surtout que l'on peut dire qu'il faut aller à lui avec toute son âme ?

C'est avec toute son âme que M. Girodon y est allé ; et l'on sent même qu'il y est allé à genoux. Louis Veuillot disait que l'homme n'est grand qu'à genoux ; et donc il n'est intelligent des choses de Dieu qu'à genoux.

M. Girodon a emprunté la traduction de M. Crampon, qui est bonne, mais qui n'est pas le dernier mot de la perfection. On ne se défend pas du regret que M. Girodon ne se soit pas essayé à nous donner une traduction personnelle de saint Luc dans sa langue à lui, si simple et si fine, si élégante et si souple, si pleine d'âme.

L'ouvrage est orné de deux cartes (Jérusalem et la Palestine) et de cinq fac-similés.

Nouvelle théologie dogmatique, par le P. Souben. — En neuf fascicules gr. in-8 à 2 fr. 50 l'un. — Paris, Beauchesne.

Le P. Souben, bénédictin, vient de commencer la publication d'un nouveau cours de *théologie dogma-*

tique en français. Deux fascicules ont paru déjà : celui qui porte le n° I, *Dieu dans l'histoire et la Révélation*, et celui qui porte le n° IV, *Le Verbe incarné*. L'ouvrage en comprendra neuf en tout, au prix uniforme de 2 fr. 50 l'un, mais d'étendue assez variable, si l'on en juge par les deux que nous avons sous les yeux, et dont l'un compte 106 pages, l'autre 158.

Cette nouvelle publication ne relève pas de l'enseignement supérieur. Elle ne dépasse pas la portée d'un manuel, — d'un manuel qui est d'ailleurs excellent. Le P. Souben expose les vérités dogmatiques enseignées par l'Eglise, sans se répandre en controverses sur les questions libres, sauf quand il s'agit de questions qui, comme celle du motif de l'Incarnation, sont tout à fait primordiales et se reflètent sur tout l'ensemble de la théologie. Il ne se perd pas non plus en une série interminable de preuves qu'il serait obligé d'écourter au risque de les laisser inintelligibles : il fait un choix, prend les textes qu'il juge les plus frappants et les plus accessibles à la masse des esprits, les éclaire à la lumière de la Tradition, les presse et leur fait rendre tout ce qu'ils contiennent en effet.

Nos confrères qui voudront utiliser ces pages en vue d'instructions dogmatiques à leur peuple, ne seront certainement pas déçus. Il y a là d'excellents modèles d'exposition en français, simples, clairs, et suffisamment pénétrés de chaleur et de piété.

On voudrait, ici ou là, des références un peu plus complètes. Mais déjà, sur ce point, le fascicule IV réalise un progrès sur le fascicule I.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par ROHRBACHER, *continuée jusqu'en 1889* par J. CHANTREL et DOM CHAMARD, avec une *Table méthodique et très complète* par LÉON GAUTIER. — 20 volumes in-quarto à deux colonnes [1]. — Soubiron, à Montréjeau (Haute-Garonne).

A ceux qui nous demandent conseil sur le choix d'une grande Histoire de l'Eglise, nous recommandons volontiers celle de Rohrbacher. Il y a sans doute quelques lacunes. Depuis que Rohrbacher a terminé son œuvre, les recherches historiques ont résolu des problèmes, complété des informations, rectifié des jugements. Les archives du Vatican ouvertes aux savants par Léon XIII ont déjà livré quelques-uns de leurs secrets. Il est incontestable que Rohrbacher, s'il écrivait maintenant son *Histoire générale de l'Eglise*, usant des données nouvelles acquises à la science historique, nous livrerait une œuvre plus parfaite pour certains détails. En regard de l'innombrable multitude de ceux qui s'entassent dans une histoire des siècles écoulés, ce sont de rares questions spéciales que les hommes studieux étudieront dans les revues ou dans les ouvrages spéciaux. Il est d'ailleurs impossible de clore l'ère des recherches et des découvertes historiques et conséquemment d'avoir un texte d'histoire universelle définitivement arrêté dans tous ses détails.

Mais, dans son ensemble et dans la généralité de son contenu, l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* reste une œuvre de premier ordre.

Un de ses mérites, et non le moindre, est son unité : unité dans la composition qui est de la même main ; unité surtout dans l'idée générale et dans le plan qui en coordonnent toutes les parties. L'idée générale, Rohrbacher l'a mise en évidence dans cette épigraphe empruntée à saint Epiphane : « Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθόλικη καὶ ἁγία Ἐκκλήσια. Le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique. » L'Eglise embrasse tous les temps : ceux qui ont précédé la venue du Messie, parce qu'ils en étaient la préparation ; ceux qui l'ont suivie, parce qu'ils sont la réalisation de l'œuvre du Sauveur dans le genre humain. C'est autour du Christ et de son Eglise que gravitent tous les événements de l'histoire humaine. C'est au Christ et à l'Eglise que Rohrbacher les rattache, et, de ce point de vue culminant qui les domine, il les apprécie à leur véritable valeur. Cette manière de concevoir l'histoire de l'Eglise est aux antipodes de la conception naturaliste qui ne voit dans l'histoire qu'une mêlée confuse d'entreprises, de chocs, de bouleversements engendrés par les seuls caprices de la libre activité des hommes. Elle accuse au premier plan l'action de la Providence divine et surnaturelle conduisant le genre humain vers la fin qu'il lui a déterminée, et dominant jusqu'aux écarts de la liberté humaine. C'est une vue aussi solide que féconde, la vraie philosophie de l'histoire : le mérite de Rohrbacher n'est pas de l'avoir inventée, mais de l'avoir fait ressortir dans tout le cours de son ouvrage.

Une seconde épigraphe complète la première ; elle est empruntée à saint Ambroise : « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* Là où est Pierre, là est l'Eglise. » Comme l'Eglise catholique est le centre du monde, ainsi Pierre, toujours vivant dans ses successeurs, est le centre de l'Eglise. A l'époque où Rohrbacher composait son *Histoire*, il y avait une raison spéciale de le rappeler et d'en faire la démonstration par les faits. Le gallicanisme était encore très vivant, et le gallicanisme était la négation de la primauté suprême du Vicaire de Jésus-Christ ; il fallait faire ressortir que c'est par Pierre, par son autorité et son action incessamment exercée, que l'Eglise a triomphé des hérésies, conservé intacts son dogme, sa morale, sa constitution divine. C'est encore par Pierre vivant dans ses successeurs que l'Eglise triomphera dans les luttes de l'avenir. A ce point de vue l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* conservera toujours son actualité.

L'édition nouvelle que nous présentons à nos lecteurs est, pour le corps de l'ouvrage, la reproduction de la troisième édition, revue par l'auteur et rendue définitive par sa mort. Les 28 volumes de l'édition Gaume forment les 14 premiers volumes de la nouvelle édition. Le 15e contient la *Table* de Léon Gautier, travail admirablement fait, très complet, très commode, facilitant singulièrement les recherches.

L'œuvre de Rohrbacher finit avec 1845. De 1845 à 1868, l'histoire de l'Eglise se continue dans les *Annales ecclésiastiques* de J. Chantrel qui forment les tomes XVI et XVII de la nouvelle édition. En tête du XVIIe volume se trouve un tableau historique résumant l'histoire de l'Eglise pendant les années précédentes avec celle des différentes nations. Les tables de ces deux volumes sont purement chronologiques.

La suite, de 1868 à 1889, tomes XVIII, XIX, XX, est fournie par Dom Chamard. Elle est sous forme d'éphémérides. Les faits et les documents y viennent à leur date, sans aucune liaison. Mais les Tables de ces trois volumes permettent de les grouper facilement ; elles en font la distribution par ordre de matières. L'Eglise y a son chapitre spécial ; les différentes nations y ont le leur ; sous le titre de chaque sujet se trouvent réunis tous les renseignements qui le concernent.

Pour le papier, les caractères, le format, la disposition en deux colonnes, la nouvelle édition offre un aspect fort agréable ; elle fera bonne figure sur les rayons de la bibliothèque et bon usage sur le bureau du cabinet de travail.

Histoire des dogmes. *Période patristique* (325-787), par le docteur Schwane, professeur à l'Académie de Münster. — Traduction de l'abbé A. Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — Tomes II et III, vol. in-8 de 632 et 700 p., à 6 fr. l'un. — Paris, Beauchesne.

Le grand ouvrage de Schwane, qui fut, lors de sa publication, honoré d'un Bref de Pie IX, est depuis

[1] Le prix fort de cet ouvrage est 160 fr. ; mais l'éditeur accorde par correspondance des conditions particulières de prix et de paiement.

longtemps classique en Allemagne. La maison Palmé en avait entrepris la traduction française en 1886 : le tome I seul parut à cette date, et l'on sait à la suite de quels événements d'ordre financier l'œuvre fut interrompue. Aujourd'hui enfin, nous l'avons complète en trois volumes.

Le tome I étudiait le développement du dogme pendant les trois premiers siècles, jusqu'au Concile de Nicée. — Les tomes II et III vont du Concile de Nicée à la clôture de la question iconoclastique : une première partie nous fait l'histoire du développement des dogmes touchant Dieu, la Trinité et la création du monde (et des anges en particulier) ; la deuxième partie étudie les dogmes christologiques et sotériologiques ; la troisième, les dogmes anthropologiques (péché originel ; eschatologie) ; la quatrième, la doctrine touchant l'Eglise et sa constitution, le magistère et les sources de la foi, les sacrements.

La traduction des deux tomes qui paraissent aujourd'hui a été confiée à une plume habile et marque un réel (et désirable) progrès sur le tome I. — Un desideratum que formuleront certainement les lecteurs, ce serait que les éditeurs eussent joint, à la table des matières, une table analytique détaillée et suivant l'ordre alphabétique, comme on le fait aujourd'hui généralement pour les manuels de théologie ou de patrologie.

Le Drame éternel, par G. Breton, supérieur du Petit-Séminaire de Brive. — Un vol. in-12 de III-456 p., 3 f. 50. — Paris, Lecoffre.

Misères humaines. *Causeries familières sur quelques défauts et vices des familles*, par le P. Hamon, S. J. — In-12 de 316 p., 3 f. — Paris, Téqui.

Le roi du jour. *L'alcool*, par le même. — In-12 de 138 p., 1 f. — Paris, Téqui.

Jésus-Christ et Satan, par le P. Vaudon. — Un vol. in-12 de 440 p., 3 f. 50. — Paris, Retaux.

Pour la Paix, Pour la Liberté, par l'abbé H. Bolo. — Un vol. in-12 de 270 p., 2 f. 50, *franco* 3 f. — Paris, Haton.

Lettres à un Protestant, par l'abbé Snell, du clergé de Genève. — Un vol. in-12 de XLI-208 p., 2 f. — Paris, Téqui.

Lectures spirituelles, par P. Gœdert. — *Les fins dernières*, par saint Alphonse de Liguori. — *La vie chrétienne*, par saint Bernard. — Deux vol. in-12 de 730 et 560 p., à 2 f.50 l'un. — Paris, Garnier.

Le *Drame éternel* qui met tout en mouvement au ciel et sur la terre, c'est l' « action » divine, suprême, universelle et immortelle, c'est le sacrifice du Calvaire perpétué sous une forme mystique jusqu'à la fin des temps. M. le chanoine Breton nous offre, dans ces pages, un ouvrage de très haute doctrine sur la messe. Il étudie, dans leur ordre, les rites et les paroles de la liturgie et en dégage les enseignements qu'y a voulu mettre l'Eglise. Tout ceci est dit dans un langage très solide et très pénétrant, très clair et très élevé, un peu élevé peut-être pour une certaine catégorie de fidèles ; mais pour les fidèles instruits et pour nous prêtres, il est peu de lectures plus hautes et plus magnifiques ; et nous ne saurions trop souhaiter que nos confrères tirent de ce livre une série d'instructions à leurs ouailles sur le Saint Sacrifice et sa liturgie.

Misères humaines est écrit sur un ton tout familier. L'auteur est un jésuite du Canada ; et ce qui nous vient de là-bas est généralement marqué au coin d'une éloquence très pratique et très apostolique. Nous l'avons déjà noté à propos d'un des précédents ouvrages du même auteur, *Au-delà du tombeau*, un de nos meilleurs exposés populaires de doctrine. — On retrouvera les mêmes qualités, avec beaucoup plus de familiarité encore et d'épanchement (parce que les sujets traités y prêtent davantage), dans *Misères humaines (Maris et femmes*, lune de miel et lune rousse, le club, les économies en ménage, etc. ; — *Parents et enfants*, collèges et couvents, filles à marier, abords du mariage ; — *A travers le monde*, spéculateurs et voleurs, auberge et toilette, médisances et mauvaises langues), et dans l'*Alcool*, étude très piquante et très pressante d'un vice qui à lui seul méritait bien cette monographie à part.

Jésus-Christ et Satan est un recueil de vingt discours dont les douze premiers ont été prêchés au cours du carême de 1901 (Primatiale de Lyon), et les autres en diverses circonstances. De Satan on nous dit la perversité, la puissance, la faiblesse, sa faiblesse surtout devant la sainte Vierge, sa faiblesse devant la foi vivante et le courage chrétien... On nous parle ensuite, en trois conférences, de la conception chrétienne du travail et de l'économie sociale ; et l'ouvrage se termine par deux discours à la gloire de la sainte Vierge, et des panégyriques de saint Joseph, de saint Thomas d'Aquin, du B. Auguste Chapdelaine, et de Jeanne d'Arc. — Tout cela, dans le style aux vastes horizons et aux larges envolées poétiques où nous entraîne toujours la parole du P. Vaudon. C'est un ancien qui a dit que la poésie est un excellent noviciat pour la vocation d'historien : l'exemple du P. Vaudon nous est une preuve vivante qu'elle ne prépare pas moins efficacement à la prédication. Et au fait, la parole de Dieu qui fait le thème de la prédication chrétienne, n'est-elle pas, pour une bonne part, poésie ?

La parole inspirée de Dieu, la Bible, fut, dès ses jeunes années, la méditation ordinaire de M. Bolo, qui volontiers répète n'avoir lu que deux livres, la Bible et Bossuet, et volontiers aussi répond à ses contradicteurs en leur mettant sous les yeux que ses plus grandes hardiesses sont des réminiscences de la Bible et de Bossuet. Son récent volume, *Pour la Paix, pour la Liberté*, forme la IVe et dernière série de ses *Béatitudes évangéliques : Bienheureux les pacifiques ! Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice !* Rien, dans l'Evangile, n'a cessé d'être actuel ; mais ces deux dernières Béatitudes empruntent, aux jours troublés que nous traversons, un caractère particulièrement saisissant d'actualité. Chemin faisant, M. Bolo touche aux plus graves problèmes qui risquent aujourd'hui de bouleverser les peuples : le patriotisme et les questions de nationalités, les haines de races et les haines de classes, le socialisme, la propriété et les limites que le droit chrétien pose à son usage, la tolérance chrétienne et les féroces intolérances de tous les révoltés, et enfin ce gros problème de l'abnégation chrétienne, de la patience chrétienne qui, aux yeux de beaucoup, est un mal, « le mal avant-coureur de l'asservissement et de la défaite... : jamais le sang de tant de martyrs n'aurait rougi la terre s'il se fût rencontré quelques Brutus parmi les premiers chrétiens. » — « Mais, poursuit M. Bolo, c'est précisément parce que rien d'humain ne saurait justifier l'abnégation, l'esprit pacifique et doux..., que la sainte collection des Béatitudes évangéliques se termine par la plus divinement paradoxale de toutes... »

Les *Lettres à un protestant* ne s'adressent pas à cette gauche du protestantisme qui se confond désormais avec le rationalisme et n'est plus vraiment une religion, n'ayant plus rien de surnaturel, mais à ceux des protestants qui veulent s'en tenir à autre chose qu'une philosophie et sauvegarder une foi positive. Or, une foi positive ne peut se maintenir qu'au sein d'une Eglise ayant mission et autorité pour déterminer ce que les fidèles doivent croire. La preuve négative en saute aux yeux dans le désarroi des esprits au sein du protestantisme ; mais la preuve positive n'est pas moins frappante : si le protestantisme a pu subsister en tant que religion et garder des adeptes croyants, c'est précisément parce qu'il a essayé de maintenir quelque chose

du principe catholique d'autorité enseignante. « Ce qui sauve le protestantisme, c'est son catholicisme » ; et les protestants libéraux sont les premiers à taxer de catholicisme et de jésuitisme leurs frères de l'orthodoxie. — M. Snell a écrit, dans ce volume, quelques-unes des meilleures et des plus lumineuses pages de controverse protestante que nous ayons pour l'instant. Ce sont « pages vécues », puisque l'auteur est né calviniste : lui-même ne l'a point dit dans son livre, ne voulant point, par modestie, se comparer aux grands convertis qui, comme Newman, ont écrit l'*Histoire de leurs opinions religieuses*. Mais on le sent doucement, à la chaleur et à l'émotion contenue qui déborde de certaines pages ; et le cardinal Perraud, qui n'était point tenu à la même réserve que M. Snell, nous le révèle dans la belle lettre qu'il a écrite en tête de ce volume.

Signalons enfin, dans la série des *Lectures spirituelles* qui ont trouvé si vif succès près des âmes sérieuses, deux nouveaux volumes ; l'un, extrait de saint Bernard, sur la vie et les vertus chrétiennes (vingt-huit lectures sont prises de son touchant Commentaire sur le psaume xc) ; l'autre nous donne, en 150 lectures environ, ce que saint Alphonse a dit de plus frappant et de plus efficace sur les *Fins dernières*, thème ordinaire de ses prédications de missionnaire à travers l'Italie.

Courtes Pages, par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. — Un vol. petit in-8 de 320 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

Une âme sœur d'Eugénie de Guérin. *Mlle Octavie de Gallery*, par l'abbé H. Burel. — Un vol. in-8 de 276 p., 3 fr. — Paris, Haton.

Marquée, par Henry Maisonneuve. — Un vol. in-12 de 316 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

L'Enfant et la Vie, par Henri Brémond. — Un vol. in-12 de XLIV-280 p., 3 fr. 50. — Paris, Retaux.

Cœurs d'Enfants. *Histoires et récits*, par Jean Barbet de Vaux. — Un vol. in-12 de 242 p., 2 fr. — Paris, Haton.

Emilienne. *Lettres d'une mère*, par J. Charruau. — Un vol. in-12 de 474 p., 3 fr. 50. — Paris, Téqui.

Au gré du flot, par A. Texier. — Un vol. in-12 de 310 p., 3 fr. 50. — Paris Beauchesne.

Courtes Pages est, sous forme de récits, souvenirs ou impressions, un recueil de nouvelles qui a la rare fortune (rare pour des nouvelles) d'être d'une des plumes les plus vigoureuses et les plus fines, les plus mâles et les plus délicates, les plus franches et les plus élevées, les plus françaises et les plus chrétiennes de ce temps. *Prédestinée* et *Un homme d'autrefois* ont fait le tour de nos collèges et de nos salles de lecture honnêtes. On goûtera les même émotions, tour à tour tragiques et tendres, toujours fortes et saines, à travers les « Pages » où M. Costa de Beauregard nous dit l'âme de son *Féodal*, gentilhomme du temps présent dont la foi et les convictions sont restées plus fortes que l'esprit et la conduite, — l'héroïsme du Père Dorgère, « le plus marsouin des curés » (en dix pages d'une concision lapidaire), — le « mistère » de la représentation de Guillaume Tell à Altdorf, — les désillusions d'un mariage improvisé par ordre et sans amour, — les horreurs de la tempête en mer et le dévouement du matelot et du soldat dans *Yachting* et dans *Souvenirs d'il y a trente ans*, — tout ce que l'on sent déjà de « clubiste » dans les *Gamins tragiques* des faubourgs parisiens (tels « ces jardins japonais où des chênes hauts de cinquante centimètres portent des branches mortes, et sur leur écorce toutes les tares de la décrépitude »), — dans *Deux Ministres* et dans *Sœur Angèle*, un vibrant coup de fouet aux persécuteurs d'aujourd'hui ; — etc.

M. l'abbé Burel a mis, en vedette de son titre, le nom d'Eugénie de Guérin. C'est trop de modestie de sa part. Son livre se recommande de lui-même ; et l'âme dont il dit la vie simple écrite par elle-même en ses lettres ou en ses notes intimes, ne trouvera peut-être pas auprès des professionnels de la littérature le crédit qui nous a un peu gâté Eugénie de Guérin, mais elle n'en sera que plus sûrement l' « âme sœur » de toutes les jeunes filles qui sentent s'allumer, dans l'humilité et la modestie de leur existence sage, toutes les ardeurs du dévouement.

Marquée est une nouvelle plutôt mélancolique. Au fond de ces pages se pose un douloureux problème psychologique. Une jeune Irlandaise est entrée au couvent, par dépit ou chagrin plutôt que sur un appel bien clair de Dieu. Elle ne trouve pas dans la vie religieuse ce qu'elle avait rêvé, s'éprend d'un jeune médecin militaire qui d'ailleurs l'aime d'un amour absolument correct et digne d'être proposé en exemple à tous les fiancés. Mais, déliée de ses vœux et en règle avec l'Eglise, ne portera-t-elle pas toujours au cœur l'empreinte ineffaçable que laissent plusieurs années de vie religieuse, l'empreinte de déclassée, de « défroquée » ? — « Elle sentait toujours en soi la religieuse, comme un amputé garde la sensation du membre qu'il a perdu. » — Elle tombe malade, dépérit et meurt, ce qui est une solution... Mais M. Maisonneuve a trop de vigueur et de santé morale dans le talent pour ne pas sentir qu'il y a d'autres solutions ; et il a trop finement et trop hautement posé le problème cette fois pour ne pas donner à sa prochaine œuvre une conclusion plus virile.

Sous ce titre un peu énigmatique : *L'Enfant et la Vie*, le P. Brémond recueille une série d'articles qui fourniraient l'élément d'une excellente pédagogie de la première enfance. L'idée centrale qui anime toutes ces pages, c'est que l'enfant veut une parole *vivante*, une parole *réelle*. Tout ce qui est *réel* l'intéresse ; un instinct très sûr le détourne, au contraire, de tout ce qui fausse la simple réalité. Et voilà pourquoi sans doute nos enfants aiment le catéchisme et s'endorment au sermon. Voir surtout, dans ce sens, les deux très pénétrants chapitres intitulés : *L'éducation du sens religieux*, et : *Un prédicateur de collège*. Soixante pages exquises sur la vie et l'œuvre de Mme Julie Lavergne. Justice polie est faite du roman de M. Dimier : *La Souricière*. Un conte du XII^e^ siècle : *L'ourse et le petit ours*. Un discours de distribution de prix, mais où l'on peut être sûr de ne rien trouver de la banalité ordinaire de cette sorte de littérature *(La mère et la formation littéraire de l'enfant)*. — Et voilà ce livre charmant, qui nous rappelle, à sa première page, ce mot de Doudan : *Il y a un certain enfantillage d'imagination qu'il faut garder toute sa vie*, — et qui dans son ensemble nous offre un commentaire inattendu et tout à fait authentique du *Nisi efficiamini sicut parvuli* de l'Evangile.

Le P. Brémond aime « *l'Education par les Contes* » : croyez-le et passez vite à la pratique avec les *20 histoires* que vous présente M. Barbet de Vaux ; apprenez vos enfants à aimer le Seigneur Jésus autant que le Giovannino de *Notre-Dame des Neiges*, à se dévouer à leurs parents comme le Pierre du *Sacrifice*, à pratiquer le pardon des injures comme le petit Charles de *En Quarantaine*, à suivre Yvonne et Marie-Louise de *Au fil de l'eau* et de *Une robe blanche;* etc. A la dernière histoire, les enfants auront souvent ri ou pleuré et certainement seront plus près du bon Dieu.

Et quand vos enfants seront loin de vous et que vous aurez non plus à leur conter des histoires mais à leur écrire, ouvrez, pour vous faire la main et le cœur, ces *Lettres d'Emilienne* que vient de publier un confrère du P. Brémond, le P. Charruau. Il paraît qu'il les a non seulement « publiées, » mais qu'il en est lui-même l'auteur. Cela prouve alors que le froc du Jésuite n'étouffe pas le sentiment ni la gaîté au fond du cœur et que le P. Charruau a une maternité d'âme à faire envie à toutes les mères. Mais la preuve était faite depuis

longtemps pour les lecteurs de *Frère et Sœur* ou de *Mes Parents*.

Au gré du flot! Ce sont des vers. Ce sont choses qu'on n'ouvre qu'en tremblant et avec l'appréhension de n'aller pas au bout... Rassurez-vous, la muse de M. l'abbé Texier vous saisit, et vous vous sentez porté « au gré du flot, » au charme des souvenirs de famille et de collège, aux brises montagnardes du pays limousin, à la tendresse des légendes *(L'oiseau de l'Ave Maria*, p. 217-233), et surtout au souffle héroïque (avec une pointe de saine démocratie) qui fait vibrer les morceaux intitulés : *Le Prêtre au vingtième siècle* (p. 75-97), la *Jeunesse dorée* (« Pauvres dindons titrés gloussant dans les salons »), la *Jeunesse virile*, les *Paladins de la Patrie Française*, *Devant César*, etc.

De la corruption de nos Institutions, par Henri Joly. — Un vol. in-12 de XXIV-292 p., 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Anarchie morale et crise sociale, par le P. Roure. — Un vol. in-12 de 404 p., 3 fr. 50. — Paris, Beauchesne.

Comment lire les journaux ? par G. Fonsegrive. — Un vol. in-12 de 274 p., 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Catéchisme d'économie sociale et politique du « Sillon ». — In-16 de XXVI-421 p., 2 fr. 75. — Lyon et Paris, Vitte.

Les études de M. Joly sont prises sur le vif. On y sent cette habitude et cette entente des enquêtes personnelles qui vivifient les statistiques, et tout ensemble cette solidité philosophique qui, pénétrant à la racine du mal, y applique sûrement le remède. — Ces études ont paru déjà dans plusieurs de nos grandes Revues ; et nous en avons donné, au fur et à mesure, la substance à nos lecteurs. Elles roulent sur l'*enseignement*, la *justice*, l'*assistance*, et nous montrent les plus nobles services pervertis par la politique de parti et l'irresponsabilité bureaucratique qui étouffent dans l'ombre et paralysent les initiatives libres. Le livre se termine par un chapitre documenté sur la *crise du mariage*, crise où tous les abus de la politique conspirent à la démoralisation et à la dépopulation du pays.

Anarchie morale du P. Roure a paru d'abord dans les *Etudes* des Jésuites. On y trouvera, faite au jour le jour, une enquête sur les morales en l'air qui attirent les regards des curieux : morale grecque de M. Brochard, morale mécanique de M. Bourdeau, morales positivistes (Comte, Littré, Taine, Berthelot, etc.), morales idéales (Renouvier, Sécrétan), nihilisme de Tolstoï, variations du socialisme, etc... En regard de toutes ces choses, la « *morale de l'ordre*, morale profondément conforme à l'esprit de la science : la règle qu'elle propose est précisément le respect de cette harmonie, de cette unité hiérarchique que la science reconnaît dans le monde » ; — et pour terminer, un chapitre sur la *Démocratie chrétienne*, où l'auteur se propose de planer au-dessus des partis et de dégager la vérité, sans se flatter évidemment de rallier tous les suffrages. — A ceux de nos lecteurs que ces questions préoccupent et qui sont en quête d'un fil conducteur très sûr, nous ne saurions rien signaler de mieux que les deux admirables articles (bientôt suivis d'un troisième) du P. Sertillanges, professeur à l'Institut catholique de Paris, sur *Les Bases de la morale et les récentes discussions*. (*Revue de Philosophie*, décembre 1902 et février 1903, Paris, C. Naud).

A l'anarchie intellectuelle qui nous dévore, ce ne sont pas les journaux qui porteront remède ; et rien n'est piquant, mais aussi rien au fond n'est triste comme de pénétrer, avec M. Fonsegrive, dans les bureaux de rédaction et les cabinets de direction, de saisir les dessous ignorés de la pratique du journalisme, et comment, par quelle fantasmagorie donquichottesque ou tartufiante, on égare ce pauvre public. — Le livre de M. Fonsegrive est un document de première valeur pour l'histoire du journalisme contemporain et par conséquent de la pensée contemporaine. Pratiquement, il serait à souhaiter qu'on le découpât en brochures de propagande populaire : il dessillerait les yeux à beaucoup. .

Un des meilleurs livres à conseiller pour remettre l'ordre en tant de cervelles brouillées, c'est le *Catéchisme* du *Sillon*. Sous une forme concise, catéchistique, c'est un résumé complet et méthodique des questions économiques. Il est revêtu de l'approbation ecclésiastique ; il est le fruit de l'expérience la plus variée et la plus avisée, l'expérience du *Sillon ;* il formule dans toute leur plénitude les principes qui président à l'organisation chrétienne de la société, et, ce qui est plus rare, il a le talent incomparable d'y amener, très habilement mais très loyalement et très nettement, les esprits les plus prévenus. Peu de livres seraient aussi efficaces pour dissiper les préjugés que nous avons, en matière politique et sociale, hérités de la Révolution, et que la Révolution elle-même avait hérités du régalisme anti-ecclésiastique des siècles précédents. — De nombreux groupes sociaux, à Paris et en province, ont adopté ce petit *Catéchisme* comme base de leur programme de travail ; et nous serons heureux que les lignes qu'on vient de lire contribuent à la diffusion de l'esprit qui anime cette vaillante œuvre du *Sillon*, vilainement attaquée en ces derniers temps mais si noblement défendue par S. E. le nonce apostolique et à sa suite par S. E. le cardinal-archevêque de Paris et les princes de l'Eglise de France.

Contes pour les jours de fête, par François Coppée, de l'Académie française. — In-12 de 278 p., 3 fr. 50. — Paris, Lemerre.

Tout nouvel ouvrage de Coppée est une joie pour les lettrés et, aujourd'hui, pour les catholiques, et c'est pourquoi nous tenons à signaler aussitôt la publication des *Contes pour les jours de fête*.

Nous avons déjà essayé de définir, et notamment à propos de *La bonne souffrance*, de *A voix haute* et de *Dans la prière et dans la lutte*, les qualités essentielles du talent de Coppée, et si nous voulions entrer dans le détail, au sujet de ce dernier volume, nous risquerions fort de nous répéter. Car, en dépit de l'esprit de parti mesquin et injuste qui cherche à faire croire que les dernières œuvres de Coppée — celles qu'il a données depuis son retour à la pratique religieuse — sont inférieures aux premières, c'est un fait à constater que le poète est toujours le même au point de vue du talent, avec en plus le charme qui se dégage de la vérité qu'il sert et de l'absence la plus absolue de tout orgueil et de toute vanité. Bien que Jules Lemaître n'ait pas fait encore — nous disons *encore*, parce qu'il ne nous paraît pas possible qu'un esprit aussi sérieux, aussi éclairé et aussi sincère, reste longtemps en dehors de la foi — le dernier pas vers la vérité, cette modestie et cette discrétion de Coppée dans sa conversion l'ont déjà particulièrement frappé.

L'inspiration de Coppée est faite de foi religieuse et d'amour de la patrie. Ce culte de la patrie et de tous ses glorieux souvenirs, cet esprit cocardier, — si nous osons nous servir de cette expression en la prenant dans son meilleur sens, — est d'ailleurs inné chez le poète, qui, à ce point de vue, est resté ce qu'il était dans son enfance même. Mais pour que la patrie soit vraiment forte, il ne suffit pas qu'elle ait une armée solidement organisée, il faut qu'elle ait la foi, et c'est la patrie chrétienne que cherche et veut Coppée, d'autant plus qu'une France croyante répandrait ailleurs la foi qui est la vie parce que la vérité.

C'est d'ailleurs toujours par la sincérité, je dirais par le courage, tant de l'expression que de l'idée, que

se distingue le talent de notre poète, qui a pour le convenu, le reçu, la banalité courante, toute l'horreur que ces choses doivent inspirer à un penseur et à un artiste.

Cette répulsion, sauf quelques envolées d'indignation lorsque le vase déborde, se traduit d'ailleurs généralement dans Coppée conteur, par l'ironie et par cette sorte d'esprit qui n'est autre que la finesse du bon sens et la fleur de la logique. Il y a dans ses récits de ces traits à l'emporte-pièce qui restent à tout jamais attachés au cœur de ces outres vides de la politique et du monde, dont les préjugés, les ignorances et les passions ont empoisonné notre malheureux pays.

Il est inutile d'ajouter que Coppée reste le poète évocateur et le peintre réaliste qu'il a toujours été.

Je n'en voudrais pour preuve que les *Trois contes de Noël* qui ouvrent le volume. Voyez, par exemple, *Les fiancés de Noël*. Rien de plus simple que le sujet. Un brave garçon, auquel ne manque peut-être qu'un peu d'aisance pour devenir un grand peintre, et qui a dû, pour vivre et faire vivre sa vieille mère presque aveugle, borner son ambition à dessiner et graver des planches anatomiques, rencontre au Louvre une pauvre artiste qui fait des copies. Un roman aussi chaste que de courte durée s'ébauche : les jeunes gens échangent une bague de fiançailles. Mais la vie est trop dure pour le peintre, qui sacrifie son rêve au devoir filial. Des années s'écoulent sans que les fiancés se revoient, lorsqu'une nuit de Noël, la jeune fille, sans pain et sans asile, sur le point de s'abandonner au désespoir, vient chercher le salut au modeste foyer du graveur. La mère de ce dernier comprend le sacrifice ignoré de son fils et la profondeur de cet amour caché. Le mariage se fera entre les deux artistes, qui déjà ne sont plus jeunes, et leur rêve bien modeste sera réalisé.

Mais il faut voir comme ces choses sont dites, et comme ces pages sont animées d'un sentiment profond, d'une véritable intuition de ce que souffrent patiemment les petits, de leur esprit de sacrifice et d'abnégation, de la modestie de leurs joies, de leur héroïsme d'autant plus grand qu'il est ignoré et que nulle gloriole ne le soutient.

Dans *Les quarante sous du baron*, riche à 200 millions de par la force de l'argent accumulé, l'écrivain nous décrit l'ignorance où se trouvent la plupart des gens fortunés de l'étendue de la misère et des joies de la vraie charité. « Il (le baron) a lu les économistes, et ces graves farceurs lui ont appris que l'argent n'était pas autre chose que de l'intelligence et du travail accumulés. » On voit l'ironie du poète à l'adresse des économistes distingués.

Le baron n'est d'ailleurs pas un méchant homme. Il lui vient même l'idée de donner cent mille francs pour les pauvres de Paris, et, dans son ignorance de la profondeur du mal, il s'imagine, un moment, avoir fait largement les choses. Sa stupéfaction est grande, lorsqu'il apprend que cela fera tout juste quarante sous par pauvre. Cette stupéfaction n'a plus de limites, lorsque le hasard l'amène à voir une pauvre vieille, à laquelle sont échus les quarante sous et qui, après avoir supputé les avantages que vont lui procurer ces quarante sous, finit par les donner à une fillette dont la mère l'a secourue, et cela pour acheter une poupée dont l'enfant devrait se passer sans cette fortune. La charité du pauvre qui donne tout ce qu'il a à un autre pauvre, en se privant du nécessaire, voilà ce que cette petite scène révèle au millionnaire bouleversé.

Mais notre intention ne peut être ici d'analyser chacune des nouvelles de ce volume, sans compter que cette froide analyse ne saurait en rien rendre l'intérêt vivant du récit.

Les antimilitaristes eux-mêmes ne pourront rester indifférents à la lecture des *Grenadiers à pied*, simple évocation de la Vieille Garde de l'Empereur. *Un drapeau de moins* pourra bien les agacer quelque peu, mais peuvent-ils faire que ce qui est ne soit pas et que ce qui est ne soit bien désolant ?

La messe du patriote est plus grave encore, car c'est une sorte de méditation profonde, attristée, mais évangélique.

Dans *Les deux communions*, l'indignation l'emporte ; mais quel esprit, si pacifique soit-il, ne s'indignerait à songer que c'est le cabaret, « le zinc », qu'on dresse en face de l'Eglise, et que c'est par l'alcool remplaçant la communion sainte qu'on se propose de détruire ce qu'on appelle les préjugés anciens, et d'amener le peuple aux progrès des siècles nouveaux !

On a reproché à Coppée de trop parler de ses souvenirs d'enfance. Assurément, ceux qui lui ont adressé ce reproche ne sont ni des artistes, ni des psychologues, car c'est dans ces récits que notre poète est le plus charmant. *Au musée du Louvre*, où il rappelle ses délicates sensations d'enfant à la vue des chefs-d'œuvre de la peinture, est délicieux.

Mais nous ne pouvons tout signaler et il ne nous reste qu'à conclure en disant que les *Contes pour les jours de fête* nous ont charmé à l'égal des précédents ouvrages de Coppée, et qu'ils charmeront tous leurs lecteurs.

Le Saint-Suaire de Turin, par l'abbé Noguier de Malijay, ancien professeur de sciences au séminaire des Missions Etrangères de Turin. — In-8 de 120 pages, avec 29 photogravures, 2 f. 50. — Paris, Oudin.

On a beaucoup écrit sur le Saint-Suaire de Turin ; cependant il manquait encore un ouvrage peu coûteux, lequel réunît en un tout concis et clair, d'une part les recherches historiques et scientifiques auxquelles a donné lieu la récente controverse engagée dans la presse au sujet de l'authenticité de la célèbre relique ; d'autre part les nombreuses objections soulevées par des auteurs, généralement de bonne foi, mais mal renseignés ou non compétents.

C'est cette lacune qu'a voulu combler l'auteur en publiant cette brochure qu'apprécieront à la fois ceux qui, n'ayant pas le temps de lire les nombreux ouvrages et articles de revues qu'on a écrits sur cette intéressante question, veulent cependant avoir une connaissance suffisante de celle-ci, et les bibliophiles qui désirent se procurer économiquement un ensemble de documents consciencieux relatifs au Saint-Suaire, ainsi que des indications bibliographiques éparses dans un grand nombre d'écrits de tous pays.

L'ouvrage comprend deux parties. La première est un exposé rapide, mais complet, de la question au point de vue historique, archéologique, scientifique et exégétique. La seconde comprend les principales objections émises contre l'authenticité de la relique, avec les réponses qu'on peut leur opposer. On a donc une idée exacte de l'état actuel de la controverse.

L'ouvrage est riche de documents photographiques, dont plusieurs inédits. L'auteur, ayant été lui-même témoin oculaire de l'ostension de la relique en 1898, l'a examinée à plusieurs reprises avec la curiosité patiente du savant qui cherche à se rendre compte jusque dans les moindres détails de ce qu'il a sous les yeux.

Devoirs principaux des parents envers leurs enfants, par M. l'abbé Léandre Poitou, vicaire général. — Un vol. in-8 de 112 p., 1 f., *franco* 1 f. 20. — Chez l'auteur, 41, rue des Trois-Fours, Angoulême (Charente).

Ce grave sujet ne pouvait être traité avec plus de doctrine, de sagesse pratique, de brièveté, de clarté et de force convaincante qu'il ne l'a été par M. Léandre Poitou, qui a prêché ces quinze prônes à ses paroissiens de La Rochefoucauld, en la vingt-cinquième année de son mi-

nistère au milieu d'eux, et leur a distribué la première édition comme souvenir de ce jubilé.

Simple opuscule, si l'on ne considère que le nombre des pages, c'est un sérieux et important ouvrage, si l'on tient compte du sujet et de la manière dont l'auteur a su, sans rien omettre et sans rien dire de trop, faire connaître aux parents même les moins lettrés leurs devoirs envers leurs enfants.

Chacun des quinze prônes est un pur chef-d'œuvre : je ne fais pas d'hyperbole ; quiconque les aura lus sera de mon avis. Tout y est si clair, si pratique, si bien dit !

Ce petit volume devrait être mis entre les mains de tous les parents : on ne peut leur procurer de meilleur guide pour l'accomplissement de leur mission chrétienne et sociale. — Voici les prix de propagande : 7 ex., 6 f. ; 15, 12 f. ; 75, 50 f. ; 150, 100 f. (port en sus).

L'abbé Jean, 1 vol. — **Le Carnet de l'abbé Jean,** 1 vol. — **Les Soirées de l'abbé Jean,** 4 vol. — **Le secret du Docteur,** 2 vol. — Chaque vol., 0 f. 60. — Paris, Tolra.

A Lourdes. — 1 vol., 0 f. 70. — Paris, Tolra.

Jeanne d'Arc. — 1 vol., 1 f. — Paris, Retaux.

Tous ces petits volumes sont du même auteur, Y. d'Isné, un nom qui s'est fait bien vite aimer du public.

I. — La première série constitue un véritable cours d'apologétique populaire. L'Histoire Sainte et l'Histoire de l'Eglise sont passées en revue ; et sous la forme d'un dialogue très vivant, très mouvementé, entre un prêtre et des ouvriers, on rencontre toutes les objections répandues dans le peuple soit au point de vue social, soit au point de vue religieux.

L'expérience a montré le bien considérable qu'on peut attendre de ces petits volumes. Ils sont lus par les enfants aussi bien que par les grandes personnes, par les ouvriers de la campagne aussi bien que par le peuple. Nous ne saurions donc trop les recommander aux lecteurs de toute catégorie.

II. — Il n'est pas un ouvrage qui résume mieux qu'*A Lourdes* les souvenirs du pèlerinage de Lourdes. Il peut en donner d'ailleurs une idée fort exacte, une description très réelle, à ceux qui n'ont pu se rendre à la grotte bénie. Aussi, nous dit-on, les directeurs de pèlerinage le distribuent à ceux qui partent, en même temps qu'ils en conseillent la lecture à ceux qui restent.

Ce charmant opuscule est un excellent vulgarisateur des grandes merveilles de Lourdes ; il est d'une exactitude inattaquable.

III. — *Jeanne d'Arc* est une *Vie* populaire de notre sainte héroïne ; peut-être même est-ce la seule *Vie* véritablement populaire que nous possédions.

Ecrit après une étude attentive et consciencieuse des documents, tout ce récit est profondément vrai ; en même temps il est clair, enlevé, amusant. D'ailleurs le style, très coulant et très pur, contente les plus délicats, tout en étant intelligible aux plus simples. L'héroïne est présentée dans son originale simplicité, bien vivante, bien réelle, avec des traits qui achèvent sa physionomie et nous la font aimer davantage. Nous souhaitons que cette excellente vulgarisation se répande dans toutes les villes et les campagnes, pour la plus grande gloire de notre Libératrice.

LITURGIE

Q. — Quelles sont les cérémonies à suivre quand on porte sans solennité le viatique ou la sainte communion à un malade ? Comme nous portons en ce cas le Saint-Sacrement sous la douillette, nous voudrions savoir au juste tout ce qu'il est prescrit de faire. Peut-on mettre sa douillette au bas de l'autel, ou faut-il laisser le Saint-Sacrement sur l'autel et retourner mettre sa douillette à la sacristie ?

R. — L'*Ami* a déjà dit plusieurs fois ce que l'on fait dans les villes de France où le Saint-Sacrement ne jouit pas du droit de libre circulation. Le prêtre revêt sur la soutane un surplis et une étole de petite dimension, prend la petite custode où est renfermée la sainte hostie, et la suspend à son cou. Après quoi il se revêt d'une ample douillette ou d'un large manteau, déposé près de l'autel, et traverse ainsi paisiblement les rues les plus encombrées.

Ce système a le précieux avantage de faire toutes choses décemment et selon les Rubriques ; le prêtre est tout costumé en abordant le malade, et il lui suffit de quitter son manteau pour l'administrer ou le communier.

Q. — En 1902 on célébrait le vendredi 21 mars la fête de saint Benoît, et le lendemain la fête des Sept-Douleurs. Je m'étonne que la fête de la Vierge, puisque le rit est le même, ait été retardée d'un jour, d'autant plus que le vendredi est son jour.

R. — Votre étonnement aurait vite disparu, si vous vous étiez rappelé que, à rit égal, une fête primaire, quoique moins digne, a le pas sur une fête secondaire, et vous auriez vu du même coup que la translation des Sept-Douleurs, fête secondaire, en occurrence avec saint Benoît, fête primaire également double-majeure, était de droit. (Cf. *Ami*, 1902, p. 615, 3e règle).

Q. — Les rédacteurs d'Ordos peuvent-ils, à l'occasion de l'office de S. Canut, enlever aux clercs tenus aux heures canoniales le droit de réciter soit l'office votif du jour, ou l'office d'une fête transférée, s'il y en a, en n'indiquant dans l'Ordo que l'office de S. Canut, et *vice versa* ? Ou bien chaque prêtre a-t-il le droit de choisir ?

R. — La fonction du rédacteur d'Ordo n'est pas d'imposer, en la circonstance, l'office qui lui plaît, pas plus qu'il ne lui est loisible d'imposer les offices votifs *per annum* de Léon XIII. Son rôle est de dire comment il faut célébrer les différents offices qu'on a le droit de réciter chaque jour, en laissant à chacun, quand il y a lieu, le libre choix que donne l'Eglise.

C'est ce que déclare expressément la Congrégation :

Quæ regula servanda sit quando occurrunt (officia sanctorum ad libitum) eodem die cum officiis sanctorum

kalendarii proprii, vel translatis, vel demum semel per hebdomadam vel per mensem recitari concessis ?

S. R. C. resp. : Prædicta officia sanctorum ad libitum, etiam duplicia, occurrentia in diebus Dominicis et natalitiis sanctorum,... non esse transferenda, sed omitti debere. Si autem occurrant eodem die in quo alias aliquod festum translatum poni deberet, tunc liberum fore declaravit eadem officia ad libitum recitare, et officium translatum ulterius ad aliam diem non impeditam transferre. Item officium semel per hebdomadam aut per mensem ex apostolico Indulto concessum, in casu omitti decrevit. (S. R. C., 24 janv. 1682, n. 1685).

Et pour bien montrer en effet que cette règle est donnée moins pour permettre aux rédacteurs d'Ordos de fixer l'office du jour que pour apprendre aux clercs quel office ils ont le droit de dire, Rome ajoute : « Et ita ab omnibus qui ad horas canonicas tenentur, servari mandavit. » (Cf. *Ephém.*, 1892, p. 50 et suiv.)

Le 19 janvier 1903, on avait donc à dresser l'office de S. Canut, et de la Chaire de S. Pierre.

Q. — Peut-on, un jour double, chanter en noir une messe fondée pour défunts :

1° Quand c'est le premier jour libre après le jour fixé, celui-ci ayant été empêché, par exemple, par un enterrement, par le dimanche, par le 1er vendredi du mois solennellement célébré ?

2° Quand l'échéance n'est pas désignée par le quantième, mais, v. g., fixée au 1er ou au 2e mercredi du mois ?

3° Quand le jour est simplement fixé à la semaine des Quatre-Temps, ou au premier jour libre du mois ?

4° Quand le saint du jour est particulièrement honoré dans la paroisse, où il n'y a qu'une messe ?

R. — Ad I et II. On peut certainement dans les doubles, même majeurs, chanter une messe de *Requiem*, quand ces doubles coïncident avec le premier jour qui suit le jour fixé et que celui-ci s'est trouvé liturgiquement empêché. C'est le cas de tout anniversaire à jour ou à férie fixe, comme serait une messe fondée pour le 2 janvier ou le 3e mercredi de septembre. (S. R. C., n. 1307 ; 1343 ; 1392 ; 1767 ; 2002, ad 11 ; 3213, ad 5 ; et décret général du 2 déc. 1891, n. 3753, ad 1 et 2).

Ad III. Pour les messes fondées dans telle semaine, sans désignation de jour, ou dans tel mois, au premier jour libre, on ne peut les chanter que dans les jours où se chantent les messes quotidiennes des défunts, c'est-à-dire en dehors des doubles et des octaves, féries et vigiles, privilégiées (S. R. C., 23 août 1766, n. 2482, ad 1) ; ou bien, il faut que dans le diocèse un indult permette de chanter des messes de *Requiem* dans les doubles, comme cela a lieu généralement en France. Alors on peut en user et chanter des messes en ces doubles, quand même il y aurait d'autres jours libres dans la semaine ou dans le mois. (S. R. C., 9 mai 1857, n. 3049, ad 2 ; 4 sept. 1875, n. 3369, ad 1 ; 18 déc. 1878, n. 3472, ad 1 ; 15 avril 1880, n. 3514).

Ad IV. *En soi* les honneurs particuliers que l'on rend à un saint dans la paroisse ne suffisent pas pour empêcher de chanter ce jour-là une messe de *Requiem* fondée, si son rit lui-même ne s'y oppose. Mais *en pratique*, si la fondation n'est pas à jour fixe, on fera bien de choisir un autre jour pour exécuter les intentions des fondateurs, afin d'éviter des murmures.

Q. — Qui doit encenser le Saint-Sacrement pendant la messe solennelle, au moment de l'élévation ? Un enfant qui fait office de thuriféraire peut-il faire cet encensement ? Si oui, pourquoi ne peut-il pas le faire pendant la bénédiction du Saint-Sacrement, au moment où le prêtre bénit les fidèles ?

R. — C'est le thuriféraire qui encense le Saint-Sacrement à l'élévation. (*Cérém. des Ev.*, Liv. II, chap. 8, n. 70). — Il lui appartient également de l'encenser pendant que le prêtre donne la bénédiction avec l'ostensoir, si telle est la coutume des lieux. (S. R. C., n. 3108, ad 6). L'encensement ici n'est pas prescrit, mais si on le fait, cela revient de droit au thuriféraire.

Q. — J'ai eu dernièrement une discussion avec mes confrères au sujet de l'usage de l'étole.

Les uns prétendaient que le curé pouvait la mettre en dehors de l'administration et de la confection des sacrements, pour assister simplement à un office de chœur.

D'autres, dont j'étais, disaient au contraire que, l'étole n'étant qu'un signe d'ordre et non de juridiction, ne pouvait être mise que par le prêtre qui remplissait une fonction liturgique. Lerosey, par exemple, dans son *Abrégé du Manuel liturgique*, page 588, dit expressément que « un curé ne doit pas porter l'étole en assistant simplement aux offices dans son église, » et cite, en terminant, la note de Gardellini : « Quod si alicubi id fiat, reprobandus abusus est, et ad vanam ostentationem referendus, quasi parocho liceret adhibere stolam sine actuali exercitio ordinis per ambitum parochiæ. »

J'ajoutai que la S. C. des Rites avait déclaré que nul ne devait se servir de l'étole en dehors de la messe, de l'administration, de la confection des sacrements et des sacramentaux. Alors, il me fut répondu que la coutume générale, en France, était contraire et qu'elle avait force de loi. Que faut-il penser de ce dernier argument ?

R. — La coutume de porter l'étole à vêpres, ou à l'encensement à Magnificat, ou à un autre office de chœur, n'a point force de loi, comme se l'imaginent vos adversaires, quand même elle serait aussi générale qu'ils veulent bien le dire. Il n'y a que les coutumes raisonnables qui peuvent prescrire contre une loi. Or peut-on appeler raisonnable un usage qui *referendus est ad vanam ostentationem*, d'après le savant Gardellini ? Quelle valeur du reste accorder à cette pratique que la Congrégation déclare intolérable ? « *Usum prædictum tolerari non posse.* » (S. R. C., 26 sept. 1868, n. 3180). Il faut donc suivre la loi et supprimer la coutume, si elle existe, de porter l'étole en dehors des fonctions où elle est permise.

Q. — Professeur dans une maison d'éducation, suis-je tenu, comme le clergé de la ville, à faire l'office du patron de la ville ?

Si oui, le patron étant saint Maxime, 27 nov., comment fallait-il ordonner les offices cette année, c'est-à-dire quand fallait-il transférer : 1° la fête de saint André,

2e classe, qui coïncidait accidentellement avec le 1er dimanche de l'Avent ; 2° la fête de sainte Barbe, double, qui tous les ans coïncide avec l'octave de saint Maxime ?

Enfin, si l'office de sainte Barbe devait être récité le 9 décembre, que faire si ce jour-là on a récité l'office de saint André ?

R. — Il n'y a pas de doute que, habitant la ville, vous ne soyez tenu à faire l'office du Patron, comme tous ceux d'ailleurs qui restent sur son territoire. Les décrets sont précis à ce sujet et ne donnent lieu à aucune controverse. (Cf. *Ami*, 1902, p. 1133).

Mais que faire de sainte Barbe et de saint André ?

Comme sainte Barbe est empêchée tous les ans par le jour octave de saint Maxime, elle a droit au premier siège libre dans le calendrier perpétuel diocésain, c'est-à-dire au 9 décembre, qui devient pour la ville son jour fixe, et par conséquent n'admet en aucun cas d'office *accidentellement* transféré.

Pour saint André, il faut donc le reporter au premier jour libre dans le calendrier *paroissial*, et d'après votre ordo, ce sera le 19, si l'on ne tient pas compte des translations faites régulièrement dans le calendrier diocésain, et le 20 seulement, si l'on veut ne pas bouleverser l'ordo du diocèse, où l'on a placé saint Ambroise empêché cette année par le IIe dimanche de l'Avent. Nous ne sommes pas plus affirmatif ici, parce que les auteurs ne s'entendent pas et que Rome ne s'est pas prononcée.

En tout cas, celui qui aurait récité de bonne foi saint André le 9 décembre, ne devrait pas moins le réciter de nouveau le jour où il devait régulièrement se transférer, et sainte Barbe serait alors omise cette année-là. (S. R. C., 17 juin 1673, n. 1474).

Q. — J'ai lu dans l'*Ami*, p. 91 de 1902, que le *Salve Regina* devait être omis après la messe de paroisse du dimanche, qui a été dite basse, par défaut de chantres.

D'un autre côté, je viens de recevoir l'ordo de la Société des Missions Etrangères pour 1903 et j'y trouve (p. 77-78) le même décret que vous avez cité, mais avec une interprétation qui me semble contraire à la vôtre. Laquelle est la vraie ?

R. — Notre interprétation n'a rien d'incompatible avec l'interprétation de votre ordo, et chacune, croyons-nous, est vraie dans son genre.

Que demandait-on à la Congrégation ? Voici le texte :

1° An ne hæc missa (propter defectum cantorum tantummodo lecta) æquiparari possit Missæ parochiali, ita ut simplex sacerdos in hac missa quatuor luminaria et binos ministros adhibere possit ?

2° An ne preces jussu SSmi D. N. Leonis PP. XIII dicendæ post Missam privatam, etiam post hanc Missam recitari debeant ?

Resp. Ad I, *affirmative*. Ad II, *affirmative*, quando missa non celebratur immediate post divini officii recitationem. (24 mai 1895, n. 3858, dub. 1).

D'où il résulte clairement qu'il y a des cas (et ce sont les plus nombreux) où l'on doit dire quand même les prières de Léon XIII ; et quelques cas seulement où l'on ne doit pas les dire : c'est l'exception, ainsi formulée dans l'Index lui-même : *nisi missa celebretur post divini officii recitationem*. (Pag. 310, 2e col.).

Or, selon nous, on omet exceptionnellement les prières quand il s'agit d'une messe qui *en droit* se dit immédiatement après la récitation de l'office divin et participe ainsi de la messe conventuelle des cathédrales. N'est-ce pas le cas que nous visions à la page 91 ? — Mais au contraire on récite les prières, comme l'enseigne votre ordo, toutes les fois qu'il s'agit d'une messe basse célébrée pour les besoins de la communauté chrétienne, sans préjudice de la messe d'usage où les fidèles ont coutume d'assister.

Ainsi, dites la messe paroissiale le dimanche vers 8 ou 9 heures avec aspersion de l'eau bénite. On ne la chante pas, faute de choristes : les chrétiens récitent pendant cette messe des prières spéciales, qui leur rappellent les divers sentiments dont ils doivent être animés pour s'unir au célébrant. Voilà bien la messe qui participe de la messe conventuelle. Quand même elle ne serait pas appliquée à votre peuple, puisqu'il n'y a pas en pays de mission des cures canoniques, vous omettez les prières après.

Mais êtes-vous plusieurs missionnaires ? Qu'on dise le matin une messe de communion ou une messe de confrérie, vous aurez vos quatre cierges et deux servants, si vous voulez, à cause du dimanche ; vous direz même la messe pour votre peuple. Cela n'empêchera pas que vous devrez réciter les prières de Léon XIII, parce que ce n'est point la messe qui *en droit* supplée celle de paroisse, mais seulement une messe privée pour la commodité de votre chrétienté.

Si, malgré ce que nous croyons la vérité, Rome jugeait autrement, il est bien entendu que son interprétation serait aussitôt la nôtre.

Q. — Quand une mère chrétienne apporte à l'église son jeune enfant pour le consacrer à la très Sainte Vierge, et qu'elle a recours pour cela au ministère du prêtre, quelle formule de prière employer ? Y a-t-il quelque part une consécration liturgique ?

R. — Il n'y a pas de prière spécialement indiquée à cette fin. Vous avez donc toute liberté, à moins de règles particulières diocésaines ou locales, pour dire soit le *Sub tuum*, ou l'*Ave Maris stella*, ou toute autre équivalente. (Cf. *Ami*, 1901, p. 667).

Q. — Notre Ordo nous a donné comme préface à la Purification celle de Noël, et le dimanche de la Septuagésime, à la solennité renvoyée, celle de la Sainte Vierge. Voudriez-vous nous expliquer le motif ?

R. — Le motif est très simple. C'est par pure inadvertance, dont le jeune vicaire qui nous consulte ne sera sans doute pas exempt, si Dieu lui prête vie, que l'Ordo marque la Préface de la Sainte Vierge à la solennité renvoyée de la Purification.

Conclusion pratique : Ne jetons jamais la pierre aux rédacteurs d'Ordos, dont le travail est si minutieux et demande tant d'attention.

Q. — De quelle formule de bénédiction doit-on se servir pour bénir des époux qui célèbrent leurs noces d'argent ou d'or ?

R. — Il n'y a pas de bénédiction spéciale à donner aux époux qui célèbrent leurs noces d'argent ou d'or. Une messe votive ou du jour suffit pour rendre grâces à Dieu de leur heureux mariage, et leur mériter ensuite de nouveaux secours pour arriver heureusement au port du salut.

Q. — J'ai à desservir une chapelle solennellement bénite ; par là-même je dois dire la messe du titulaire, qui est le Sacré-Cœur, sous le rit double de 1re classe avec octave.

Mais dois-je : 1° tous les jours de l'octave réciter le *Credo* et la préface propre ?

2° Dire la messe du Sacré-Cœur le jour octave qui est cette année le 26 juin, fête des martyrs saints Jean et Paul, double ?

3° Si oui, que faire de la fête double qui tombe ce jour-là ? Dois-je la transférer au premier jour libre pour la messe ? Ou bien est-elle supprimée ou simplifiée ?

4° Le nom du titulaire devant être placé dans l'oraison *A cunctis*, comment y insérer le nom du Sacré-Cœur ?

R. — Ad I. Le *Credo* est de droit tous les jours de l'Octave du Titulaire de votre église ou chapelle *solennellement* bénite, et aussi la Préface propre du Sacré-Cœur. (Rubr. gén. du Missel, Tit. XI et XII, n. 2).

Ad II et III. On dit la messe du Sacré-Cœur au jour octave de cette fête, pourvu que ce jour ne coïncide pas avec un double de 1re ou de 2e classe.

Dans le cas présent, vous la direz donc avec mémoire des saints Jean et Paul, *accidentellement* empêchés cette année.

Ad IV. Vous n'avez pas à faire mention du Sacré-Cœur dans l'oraison *A cunctis*. Il n'y a que les saints qui peuvent y figurer comme intercesseurs près de Jésus-Christ. Dans ce cas, vous vous contentez d'omettre les mots *atque beato* et vous poursuivez l'oraison comme à l'ordinaire.

Q. — 1° Dans la chapelle d'hôpital dont je suis l'aumônier, il est d'usage de faire l'aspersion tous les dimanches. Suis-je obligé de bénir l'eau chaque fois, comme dans les églises paroissiales ?

2° La même chapelle est sous le vocable de la Présentation de la Sainte Vierge, que nous célébrons sous le rite de 1re classe. N'ayant pas de preuve de sa bénédiction solennelle, dois-je la présumer, et donner une octave à cette fête ?

R. — Ad I. Du moment que vous faites l'aspersion de l'eau bénite le dimanche avant la messe dans la chapelle de l'hôpital, vous devez suivre le cérémonial du Missel, et par conséquent bénir l'eau chaque dimanche, comme l'indiquent les Rubriques. (Van Der Stappen, t. IV, n. 337).

Ad II. La chapelle des hôpitaux étant au moins semi-publique n'a dû suivant l'usage être livrée au culte qu'après avoir été *solennellement* bénite d'après la formule du Rituel, Tit. VIII, chap. XXVII.

En conséquence la Présentation de la Sainte Vierge, sous le vocable de laquelle est placée ladite chapelle, aurait droit d'être célébrée sous le rit de 1re classe avec octave.

Si cependant cette bénédiction solennelle n'avait pas eu lieu en fait, votre chapelle n'aurait pas de titre liturgique, et vous ne pourriez célébrer la Présentation comme vocable.

Pouvez-vous présumer cependant cette bénédiction ? — Oui, si jusqu'ici la fête s'est faite avec octave ; autrement, non.

Q. — Une famille demeure loin des communications ordinaires. Un membre de cette famille meurt. On l'enterre dans un enclos qu'on veut réserver pour la sépulture parce que, vu l'éloignement de cette famille, il est impossible de transporter les cadavres ailleurs.

Lorsque le missionnaire vient à passer, on lui demande de bénir cet enclos afin qu'il serve de cimetière pour la famille. Le missionnaire peut-il le faire ?

R. — Pour bénir un enclos qu'on veut affecter à la sépulture des membres d'une famille, il faut une autorisation comme pour les cimetières publics, puisqu'il s'agit là d'une bénédiction réservée.

On pourrait néanmoins s'en passer si l'on voulait se contenter de bénir la fosse de chaque défunt avant d'y déposer le cercueil. (Rituel, Tit. VI, cap. III, n. 12).

Q. — Quel est parmi les nombreux saints qui portent le nom d'Alexandre, celui que l'Eglise a voulu spécialement honorer en le plaçant parmi les martyrs au canon de la messe ?

R. — Déjà répondu en 1901, p. 736. C'est saint Alexandre Ier, dont l'Eglise fait mémoire le 3 mai.

Q. — Est-il permis de fixer, dans la table même d'un autel en pierre, consacré, des clous ou vis pour retenir les lanières d'étoffe sur lesquelles on épingle les nappes ?

R. — Cette pratique est assez répandue, et nous ne connaissons rien jusqu'ici qui la condamne.

Q. — Quelques curés placent une couronne d'or sur la croix, ou plutôt tenant au croisillon du haut de la croix de l'ostensoir, lorsque le Saint-Sacrement est exposé. Par là, on veut indiquer, je crois, que Notre-Seigneur doit surtout régner par l'Eucharistie.

Cette pratique a-t-elle été autorisée tacitement par l'Eglise, et peut-on la continuer ?

R. — Cet usage de la couronne surmontant la croix de l'ostensoir est assez commun, et l'Eglise l'autorise au moins tacitement. On peut le continuer.

Q. — Je sais que bon nombre de prêtres irlandais donnent, pendant la messe *pro sponso et sponsa*, la bénédiction nuptiale *en anglais*.

De même la bénédiction *post partum* se donne en anglais très souvent.